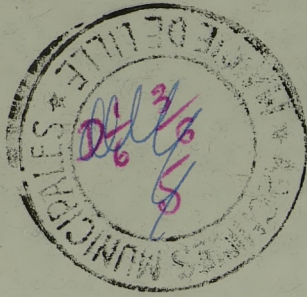


188/111

Procès Verbaux

Rapports

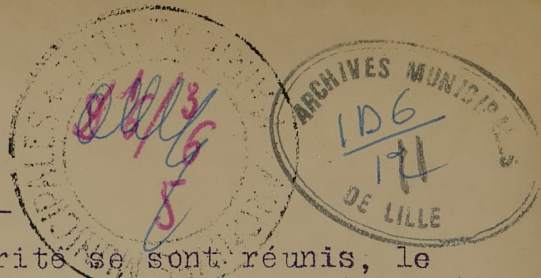


Commission de Sécurité

2^e mandat Salengro 1929 / 1935

Réunion du 29 SEPT 1929
M. PLANQUE

COMMISSION DE SECURITE



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis, le 24 août 1929, à 15 heures, sous la présidence de M. Doyennette, Adjoint au Maire.

Lieu de réunion : Kiosque des tramways. Entrée du Jardin Vauban.

Objet de la réunion: 1° Foire de Lille-Visite des Etablissements.
2° Affaires diverses.

Présents : M.M. Brodel, Girardin, Conseillers municipaux,
Arquembourg, Carré, Cramette, Leconte, Sauvage.

Excusés : M.M. Lévy, Spriet, Adjoint au Maire.
Crombez, Cochez, Gimat, Laurence, Régnier, Van de Putte.

Absents : M.M. Delemer, Conseiller municipal.
Delory G., Chesquier, Viseur.

Assistaient à la visite : M.M. Coolen, Adjoint au Maire.
Ryckebusch, Chef du Service des Fêtes.

1°- Procès-verbaux des réunions des 27 avril et 4 Mai 1929.

Adoptés sans observation.

2°- Visite des Etablissements forains.

Rien de particulier à signaler. Recommandation est faite aux tenanciers de fritures d'avoir à proximité de leurs fourneaux les ustensiles nécessaires pour parer à tout commencement d'incendie (Extincteurs, sable, etc..).

3°- Salle de danse, 6 Square du Ramponneau - Alfred Muller.

La Commission visite l'établissement, les travaux ayant été exécutés conformément au plan déposé et les dégagements étant suffisants; elle propose d'accorder l'autorisation.

4°- Salle de danse, 48 rue de Flers - Grégoire Pavlenko.

Après visite sur place par M. Leconte, délégué par la Commission, celle-ci propose d'accorder l'autorisation sous réserve que la porte donnant sur rue s'ouvrira extérieurement.

Il sera spécifié dans l'arrêté d'autorisation que celle-ci sera retirée d'office en cas de mauvaise tenue de l'établissement.

5°- Autorisation de faire danser pendant la durée de la foire, 27 rue Voltaire - Pierrequin.

M. Leconte, délégué par la Commission, a visité l'établissement. Avis favorable, les dégagements étant suffisants.

Dans ces conditions, la Commission propose d'accorder l'autorisation.

6°- Friteries : 28 place nouvelle Aventure - Dubrulle.-

4, rue du Marché - Delau -
32bis ruende Tournai - Delalé -

Monsieur Leconte, délégué par la Commission, a visité ces établissements. Les installations sont conformes aux indications données pour ce genre d'établissement et aux plans déposés. La Commission propose donc d'accorder les autorisations.

7°- Friterie : 53bis rue du Fg des Postes - Deudon -

M. Cramette est délégué par la Commission.

Avis favorable, la friterie étant conforme aux indications données et le public n'étant pas admis dans l'établissement.

La Commission propose d'accorder l'autorisation.

Réunion commencée à 15 heures.
terminée à 18 heures.

Le Secrétaire,

H. MAGREZ.

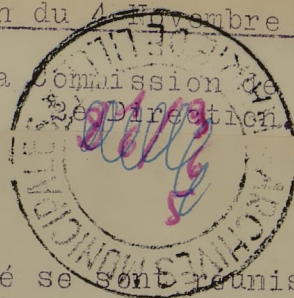
193 - Commission de Sécurité - P.V. de la réunion du 4 Novembre 1929.-

L'Administration Municipale donne acte à la Commission de ses travaux. *Conseil d'Administration*

Réunion du 25 NOV 1929

M. PLANQUE

COMMISSION DE SECURITE



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis, à la Mairie, le 4 Novembre 1929, à 16 heures 30, sous la présidence de M. Doyennette, adjoint au Maire.

Présents: M.M. Brodel, Conseiller Municipal, Carré, Crombez, Cochez, Cramette, Ghesquier, Gimat, Leconte, Régnier, Sauvage, Van de Putte.

Excusés: M.M. Lévy, Spriet, Adjoint au Maire, Laurenga.

Absents: M.M. Delemer, Girardin, Conseillers Municipaux, Arquembourg, Delory G., Viseur.



1°- Procès-verbal de la réunion du 24 Août 1929
Adopté sans observation.

2°- Friterie 17 Place Rihour - Cockempot, architecte pour la Grande Brasserie.-

M. Leconte délégué par la Commission a visité l'installation. Celle-ci étant conforme aux plans déposés, la Commission propose d'accorder l'autorisation.

3°- Salle de Spectacle 50 rue de la Barre - Propriété Thiriez.-

La Commission est avisée de la terminaison des travaux, elle décide de se rendre sur place le lundi 18 Novembre pour constater si les modifications demandées lors de sa visite du 4 Mai dernier ont bien été exécutées. Une convocation sera adressée aux Membres et une lettre sera adressée à M. Cordonnier, Architecte, pour qu'il assiste à la visite.

4°- Visite des Etablissements ouverts au public.-

La Commission décide de visiter successivement ces établissements. Une visite sera faite de jour et une autre pendant les représentations de façon à se rendre compte si le règlement concernant ces établissements est bien observé. Elle décide de plus de demander au service intéressé de hâter l'impression du règlement concernant les dits établissements de façon à pouvoir en envoyer un extrait aux tenanciers.

Les dates de visite seront fixées lors de la prochaine réunion.

Brasserie Fantasio 49, rue de Béthune - Installation d'un Bowling silencieux - Salle du 1er Etage.-

La Commission décide une visite sur place.

A la suite de cette visite en date du 6 Novembre, la Commission estime que l'autorisation peut être accordée.

Etablissement Familia, rue de Béthune - Modification d'une sortie de secours.-

La Commission décide de se rendre sur place Mercredi 6 Novembre à 14 h 30, l'Architecte étant convoqué. Après visite, il est décidé que cette demande sera examinée à nouveau lors de la prochaine réunion.

Réunion commencée à 16 h 30, terminée à 18 heures.

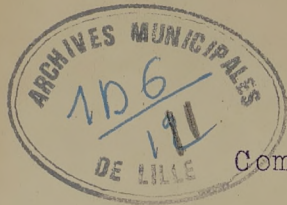
Le Secrétaire,

H. MAGREZ.

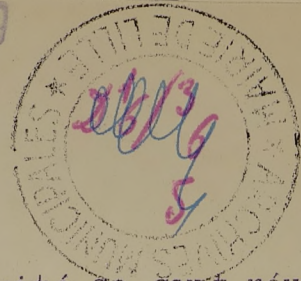
193 - Commission de Sécurité - P.V. de la réunion du 18 Novembre 1929.-

L'Administration Municipale donne acte à la Commission de ses travaux.
2^e Direction.

Conseil d'Administration
Réunion du 25 NOV 1929
M. PLANQUE



Commission de Sécurité



M.M. les Membres de la Commission de sécurité se sont réunis le 18 Novembre à 15 heures.

Lieu de réunion - 50, rue de la Barre.

Objet de la Réunion - Visite d'une salle de spectacles, même adresse.

Présents : M.M. Arquembourg - Carré - Cochez - Crombez - Ghesquier, Gimat, Leconte, Sauvage.
Excusés : M. Doyennette, Adjoint au Maire - M. Régnier.
Absents : M.M. Lévy - Spriet - Adjoint au Maire - Brodel Delemer, Girardin, Conseillers municipaux.
Cramette, Delory G. Laurence, Van de Putte, Viseur.

Conformément à sa décision en date du 4 Novembre 1929, la Commission de sécurité a effectué une visite de la salle désignée ci-dessus. Elle a constaté que toutes les mesures prescrites par elle lors d'une première visite effectuée le 4 Mai 1929, avaient été effectuées. Elle propose, en conséquence, de délivrer l'autorisation d'ouverture dès que le rapport de visite effectuée par l'Association des Industriels du Nord de la France en ce qui concerne l'installation de l'éclairage électrique lui sera parvenu. Prévoir en plus deux extincteurs sur la scène.

Visite des Etablissements ouverts au Public.-

La Commission décide de commencer lundi prochain la visite des principaux établissements du centre. Les Membres seront convoqués. Elle prend connaissance d'une lettre de M. le Préfet du Nord.- 4^e direction - 1^{er} bureau adressée à M. le Maire de Lille, lui demandant si toutes garanties sont données au public dans les salles de Cinéma. Elle propose de répondre à M. le Préfet qu'elle s'occupe actuellement de la question.

Réunion commencée à 15 heures, terminée à 16 heures.

Le Secrétaire,

H. MAGREZ.

L'Administration Municipale prend acte des travaux de la Commission, M. l'Adjoint Willems ayant signalé l'intérêt que présenterait un élargissement de la Cour Dassonville dont l'étroitesse ne permettrait pas, en cas de sinistre, une évacuation rapide et sûre des spectateurs.

Conseil d'Administration

Réunion du 4 MARS 1930

2ème Direction

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à la Mairie, le 10 Février 1930.

Présents : M.M. Girardin, Conseiller Municipal
Arquembourg, Cochez, Cramette, Crombez, Ghesquier,
Gimat, Laurence, Leconte, Sauvage, Viseur.

Excusés : M.M. Doyennette, Adjoint au Maire
Van de Putte

Absents : M.M. Lévy, Spriet, Adjoints au Maire
Brodell, Delemer, Conseillers Municipaux
Carré, Delory G., Régnier.



1°- Procès-verbal de la réunion du 18 novembre 1929 -
Adopté sans observation.

2°- Arrêté de M. le Maire de Lille N° 745 en date du 21 Novembre 1929
relatif à la réglementation des établissements ouverts au public.
Les Membres de la Commission ont pris connaissance de cet arrêté.
Ils demandent son application intégrale par le service de police.
A cet effet, ils proposent d'envoyer : 1° à M. le Commissaire Central
qui en remettrait un exemplaire aux agents de Service et 2° aux pro-
priétaires d'établissements ouverts au public avec une lettre les in-
vitant à observer les mesures prescrites sous peine de contravention
et en cas de non effet de fermeture de leur établissement pour un
délai plus ou moins long, de la copie des articles suivants :

- 1°- Art. 76 - Portes de sorties.
- 2°- Art. 92 - Interdiction des sièges mobiles dans les passages
intérieurs.
- 3°- Art. 113 - Lampes de sécurité alimentées par une source diffé-
rente de celle de l'éclairage principal.
- 4°- Art. 133 - Dispositif automatique empêchant la projection sur
l'écran d'un film en flammes.
- 5°- Art. 134 - Pression d'eau dans les conduites du Service de
Secours contre l'incendie.

La Commission propose en outre de demander au cours de ses visites,
des modifications raisonnables aux tenanciers des établissements déjà
existants pour se mettre en rapport avec le nouveau règlement et de
l'appliquer entièrement pour les salles à ouvrir.
Elle demande en outre si l'arrêté a été légalement publié.

3°- Théâtres Municipaux - Eclairage de secours.

M. Arquembourg signale que l'éclairage de secours du théâtre de la
place Sébastopol est défectueux - M. Leconte est délégué par la
Commission pour effectuer une visite et prescrire les mesures né-
cessaires.

4°- Salle Familia - rue de Béthune - Sortie de secours -

Mr Cools, Architecte a déposé une demande tendant à établir une nou-
velle sortie de secours vers la cour Dassonville, celle-ci remplaçant
celle existante vers Printania.

La Commission, lors d'une visite effectuée sur place le 25 Novembre
n'a pas retenu cette demande et a invité l'Architecte à établir un
nouveau projet.

Après nouvel examen, la commission propose de l'adopter et de délivrer l'autorisation sous les réserves suivantes:

1°.- Cette sortie de secours sera indiquée par une lampe de sécurité alimentée par une source différente de celle de l'éclairage principal .

2°.- Il ne devra exister qu'un seul escalier entre l'escalier tournant et la cour Dassonville.

3°.- La pente du couloir devra être ramenée à 10 c/m par mètre au lieu de 12 c/m

4°.- sur les côtés et au milieu de chacun des deux escaliers désignés ci-dessus, et pour éviter les chûtes, des mains-courantes devront être placées, celles du milieu devront s'adapter à un poteau séparant les escaliers en deux parties; ces poteaux seront également éclairés par une lampe de sécurité.

5°.- Le pavage de la Cour Dassonville devra être remis en parfait état.

La Commission décide de plus, que M. Cochez convoquera l'architecte pour lui indiquer de vive-voix toutes les modifications demandées.

5°.- Salles de danse - 1° Hermy 108 Rue de Tournai - 2° Smagay, 1 Rue Aristote - 3° Bocquet 76 Rue Eugène Jacquet.-

Ces salles ont été visitées par Monsieur Leconte qui a demandé aux tenanciers d'exécuter quelques petits travaux se rapportant à la sécurité. Après examen la Commission propose d'accorder ces autorisations sous la forme habituelle.

6°.- Salle de danse - 201 rue du Long Pot - Transfert d'autorisation - Craon à Van Borren

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce transfert.

7°.- Friteries - Dubois Rue d'Arcole - Hay 241 Rue Pierre Legrand

Ces établissements ont été visités par M. Leconte. La Commission propose d'accorder les autorisations.

8°.- Demandes d'autorisation de laisser danser.

Vermeersch - 62 Rue d'Austerlitz - Pierrequin 27 Rue Voltaire

Verlinde 89 Rue Malsence - Marescaux Henri 21bis rue des Robleds

La Commission estime qu'il s'agit de simple permis à délivrer par le service de police, ces demandes concernant des autorisations de laisser danser dans des petites salles attenantes à celles d'estaminet et de dimensions tellement réduites, que son avis n'est pas nécessaire.

Elle propose de les renvoyer à M. le Commissaire Central qui estimera si oui ou non ces autorisations peuvent être accordées.

9°.- Couverture d'une Salle pour leçons de danse

Cette question étant question professionnelle, n'est pas du ressort de la Commission - Demande à retourner au Secrétariat.

10°.- Visite des Etablissements - Familia - Caméo - Alhambra

Suite à une décision prise dans sa réunion du 18 Novembre 1929 la Commission a visité les établissements désignés ci-dessus, le 25 Novembre à 15 heures. Quelques observations ont été faites aux propriétaires de ces établissements, observations qui leur seront rapportées par extrait de l'arrêté de M. le Maire dont il est question au paragraphe 2° du présent procès-verbal.

La Commission décide ensuite de se réunir Lundi 17 Février à 15 heures pour la visite des établissements suivants: Omnia - Variétés Casino - Une convocation sera envoyée à chacun de ses membres.

Réunion commencée à 16 heures 30, terminée à 18 heures.

Le Secrétaire,

H. MAGREZ

L'Administration Municipale a pris connaissance sans observations.
2° Direction.



Conseil d'Administration
Réunion du 28 AVR 1930
M. PLANCHON

MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis
le Vendredi 4 Avril 1930 à 15 heures pour la visite de la foire
Commerciale.

Lieu de réunion - Kiosque des tramways - Jardin Vauban -



Présents : - MM. Brodel, Conseiller Municipal
Arquembourg - Carré - Crombez - Ghesquier - Gimat
Leconte - Sauvage - Van de putte - Viseur.

Excusés : - MM. Doyennette, Adjoint au Maire
Cochez - Régnier.

Absents : - MM. Lévy - Spriet Adjoints au Maire
Pelamer - Girardin, Conseillers Municipaux
Gramette - Laurence.

1° - La visite de la foire commerciale n'a donné lieu à aucune
observation.

Toutefois la commission recommande oralement à M. l'Architecte
Bonte qui accompagne la commission dans sa visite, la pose d'ex-
tincteurs d'incendie dans tous les stands et principalement
dans celui de l'automobile - M. Bonte fait connaître que le
nécessaire sera fait pour l'ouverture.

Confirmation sera faite par lettre à Monsieur Bouchery, commis-
saire général de la Foire.

2° - Etablissement Familia, 27 rue de Béthune.

M. Paul Patin, directeur de cet établissement a demandé par
lettre du 17 Mars 1930 l'autorisation de poser contre les murs de
la salle des strapontins automatiques. La Commission donne un
avis favorable sous réserve qu'ils soient conformes au modèle
soumis à la commission lors de la visite du 25 Novembre 1929.
L'intéressé devra en outre remettre un plan rectifié de sa
salle avec indication des nouvelles allées et des nouvelles
places.

3° - Salle de danse Rubrecht Alfred, 45 rue Edouard Delesalle.

La Commission désigne une délégation qui se rendra sur place
Mercredi à 15 heures. Feront partie de la délégation MM. Bro-
del, Ghesquier, Sauvage, Van de putte, Leconte - présents
MM. Brodel, Ghesquière, Leconte.

Après visite la délégation propose d'accorder autorisation
en spécifiant que la double porte fenêtre donnant sur la façade
postérieure sera couverte pendant les séances de danse pour
permettre l'accès en cas d'alerte d'une petite terrasse se trou-
vant derrière l'établissement. Cette terrasse sera garnie
d'un garde fou mobile avec charnières dans le bas de façon à
pouvoir se rabattre en cas de besoin sur un lanterneau se trou-
vant à proximité. Le garde fou balcon existant actuellement
sera supprimé. Une échelle spéciale se trouvant dans l'entrée

...

charretière pourra servir également pour permettre l'évacuation de la salle par les doubles portes fenêtres du devant.

4° - Visite des établissements Omnia-Variétés - Casino

Suite à une décision prise dans sa réunion du 10 Février 1930, la commission a visité les établissements désignés ci-dessus, le 17 Février 1930 à 15 heures. Quelques observations ont été faites aux propriétaires de ces établissements, observations reprises dans l'extrait de l'arrêté de M. le Maire de Lille N° 745, en date du 21 Novembre 1929 qui leur a été remis par le service de police.

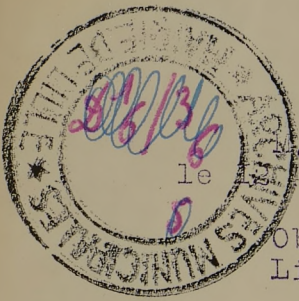
Réunion commencée à 15 heures
terminée à 17 heures

Le Secrétaire
H. MAGREZ.

L'Administration Municipale a pris connaissance sans observations.
2° Direction?

Conseil d'Administration
Réunion du 28 AVR. 1930
M. PLANQUE

COMMISSION DE SECURITE



M.M. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis
le 28 Avril 1930 à 15 heures .

Objet de la réunion : Visite de la foire de Pâques .
Lieu de réunion : Boulevard des Ecoles - Allée Centrale - Coté
Boulevard Papin .

Présents : M.M. Brodel, Conseiller Municipal
Carré, Crombez, Sauvage, Viseur,

Excusés : M.M. Doyennette, Adjoint au Maire,
Arquembourg, Régnier, Cochez, Lecôte .

Absents : M.M. Lévy, Spriet, Adjoint au Maire
Delemer, Girardin, Conseillers Municipaux,
Cramette, Ghesquier, Gimat, Laurence, Van de
Putte .



M.M. Coolen adjoint au Maire et Ryckebusch, chef du service
des Fêtes assistaient à la visite .

La visite des établissements forains a donné lieu aux observa-
tions suivantes :

Manège " Chahut " Propriétaire M. Damet

Prévoir la pente des montées d'accès d'un plan plus doux.

Manège " Vagues de l'Océan " Propriétaire M. Bernard

Un escalier en mauvais état - à réparer .

Manège " La Chenille " - Propriétaire M. Bertrand -

Un escalier mal conditionné - Mettre une marche supplémentaire.
Les cales placées en dessous du pourtour du manège devront en
outre être clouées pour en éviter la chute .

La Commission demande à M. Ryckebusch de vouloir bien s'assu-
rer avant l'ouverture s'il a été tenu compte des observations ci-
dessus .

Réunion commencée à 15 heures,
terminée à 16h15 .

Le Secrétaire,

H. MAGREZ .



COMMISSION DE SÉCURITÉ



Réunion du 19 Avril 1930, à 17 H. 30

Visite du Cirque Fratellini, Place Philippe de Girard

Présents: M.M. Brodel, Arquembourg, Rénier, Delemer, Ghesquière, Gramette, Leconte, Carré, Cronbez, Laurence.

Excusés: M.M. Doyennette, Adjoint aux Travaux
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Magrez, Viseur.

Conclusion de la visite du Cirque.

La Commission constate que certaines parties de l'installation ne sont ni assemblées ni visées, notamment: les planchers d'accès ou de circulation des places sur gradins sont constitués par des planches simples ou doublées en largeur, qui sont simplement posées à bouts croisés sans aucune fixation. Cet état de choses, en cas d'évacuation rapide, pourrait provoquer de graves accidents.

La Commission en fait la remarque au Régisseur de l'Etablissement, mais celui-ci fit connaître que l'Administration du Cirque était garantie contre tous accidents par un contrat d'assurances qui prévoyait largement tous les cas.

Etant donné l'état de l'installation, la Commission a estimé qu'aucune mesure ne pouvait être prescrite pour remédier à la situation avant l'ouverture de l'établissement. Elle n'a pas pensé d'autre part pouvoir refuser l'ouverture du cirque.

LECONTE.

560 - Commission de Sécurité - P.V. de la réunion du 19 Avril.-

L'Administration Municipale, après avoir pris acte des travaux de la Commission, décide, à la suite d'une intervention de M. l'Adjoint Devernay et sur proposition de M. le Maire, qu'une autorisation ne sera donnée à un cirque de s'installer en notre Ville qu'autant que la Commission de Sécurité aura pu se rendre compte - par les plans qui devront être joints à la demande d'emplacement - des garanties que présente l'installation en ce qui concerne la sécurité publique.

Secrétariat Général et 2° Direction.

Conseil d'Administration
Réunion du 28 AVR 1930
M. PLANQUE

Extrait du rapport de police en date du

22/23 Avril 1930.

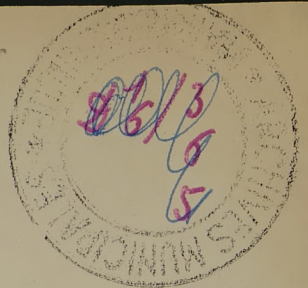
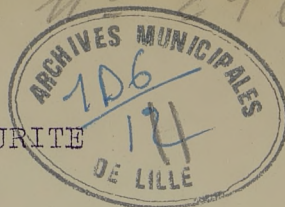
A 20 heures 25, avant le début du spectacle, M. Arnouts René, 17 ans, demeurant rue Sadi Carnot 30 à Hellemmes, a fait une chute dans les gradins du cirque Fratellini, actuellement installé place Philippe de Girard et s'est fracturé le bras gauche.

M. Arnouts a été conduit à l'Hôpital de la Charité en voiture d'ambulance et sa famille a été prévenue par la Direction du cirque qui s'engage à payer tous les frais de l'accident.



Adou 13
aroh. 3
classé 4

11-8-30



COMMISSION DE SECURITE

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 4 Août 1930 à 15 heures.

Objet de la réunion: Visite du Cinéma - I Rue Mourmant et affaires diverses.

Présents : M.M. Arquembourg, Cramette, Crombez, Ghesquière, Leconte, Sauvage, Viseur.

Absents : M.M. Lévy, Adjoint au Maire;
Brodell, Delemer, Girardin, Conseillers mun^x
Van de Putte.

Excusés : M.M. Doyennette, Spriet, Adjoints au Maire
Carré, Cochez, Gimat, Laurence, Régnier.

1°.- Procès-verbaux des réunions des 10 Février 1930, 4 Avril 1930, 12 Avril 1930, 19 Avril 1930.

Adoptés sans observation.

2°.- Salle de Cinéma, I rue Mourmant - Travaux de transformation.

Comme il s'agit d'une question de transformation intérieure, la commission se déclare incompétente. L'intéressé devra adresser une demande au Service d'Hygiène (Permis de bâtir). La commission profite de cette visite pour examiner le service incendie et la Cabine de l'opérateur. Aucune observation n'est faite à ce sujet.

3°.- Friteries : 1° Madame Colette, 54 rue d'Iéna - Lille
2° Dormien, 108 rue Gustave Delory - Lille

La commission propose d'accorder ces autorisations.

4°.- Salle de danse, 40 rue de l'Eglise St. Louis
Transfert d'autorisation M. Dubois à Jean Rocha

La Commission propose d'accorder ce transfert.

5°.- Dancing "Savoy" 12 rue de Pas - Transfert d'autorisation.

La Commission confirme la décision prise lors de la visite du 26 Janvier 1928, ce dancing rentrant dans la catégorie des bars et non dans celle des salles de danse. Elle propose par suite de renvoyer la demande au service du secrétariat qui a délivré la première autorisation le 10 Février 1928.

Réunion commencée à 15 heures, terminée à 16 heures.

Le Secrétaire,

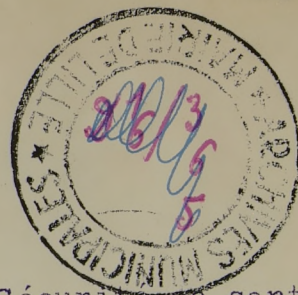
H. MAGREZ.

Réunion du 24 décembre 1930.

8124



COMMISSION DE SECURITE



Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 24 Décembre 1930 à 15 heures.

Objet de la réunion : Foire d'hiver - Place de la République - Visite des établissements et affaires diverses.

Lieu de réunion : Kiosque des tramways place de la République.

Présents : M.M. Cramette - Crombez - Ghesquière - Leconte - Sauvage - Viseur - Laurence - Delemer - Piacentini - Gimat.

Excusés : M.H. Cochez - Régnier - Arquembourg - Doyennette, adjoint au Maire.

Absents : M.M. Lévy - Spriet - Brodel - Girardin - Van de Putte.

Plusieurs établissements, manèges, friteries, ont été visités sous la conduite de M. Ryckebusch, Commis aux Fêtes. Rien de particulier à signaler.

La Commission attire toutefois l'attention de l'Administration Municipale à propos du garage des caravanes foraines autorisées à s'établir au long du trottoir longeant le Palais des Beaux-Arts rue Gauthier de Chatillon.

Ces caravanes comprenant des tracteurs à moteurs à essence - l'emprise faite sur le trottoir par des installations de cuisines de fortune - toutes choses qui pourraient malheureusement faire courir des risques au Palais des Beaux-Arts même.

Cette réunion commencée à 15 heures 1/2, s'est terminée à 16 heures 1/2.

Réunis à nouveau pour prendre connaissance des demandes d'ouverture de bals-friteries, la Commission donne avis conforme aux observations faites sur place pour chaque demande dont détail suit :

FRITERIES - Stéclebout - 54 rue St Sauveur - Baudoux 32 r. des Sarrazins - De Roeck, 85 r. Jules Guesde - Decarne, 16 rue de Tournai. Cornil, 4 r. des Augustins - Herbert, 59 rue Jules Guesde Desguin, 15 Place Philippe Lebon -

La Commission après avoir entendu M. Leconte qui a visité ces établissements, propose de donner un avis favorable - Prévoir extinc-teur.

.....

SALLES DE DANSE - Delebarre, 33 rue Van Dyck
-----Schomas, 36 rue des Ponts de Comines

Après avis de M. Leconte qui a visité ces salles, la Commission, vu le peu d'importance de ces établissements, propose de délivrer l'autorisation ordinaire portant observations faites sur place -

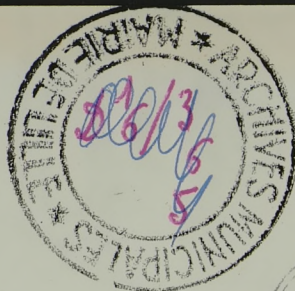
Permis de danser - 33 rue de Paris - Dupuis Paul -

Danse occasionnelle à l'aide d'un phonographe.
Après observations de M. Leconte, la Commission propose que l'autorisation de danser dans l'établissement ne peut être accordée que par le Service de Police.

Le Secrétaire :

LECONTE.

Reunion du 28 Mars 1931



11

Commission de Sécurité

COMMISSION DE SECURITE.



Messieurs les Membres de la Commission de sécurité se sont réunis le 28 Mars 1931, à 15 heures.

Objet de la réunion: visite de la Foire de Pâques, boulevard des Ecoles.

Lieu de réunion: Entrée allée centrale du Boulevard des Ecoles coté Boulevard Papin.

Présents: MM. Sauvage, Laurence, Viseur, Arquembourg, Leconte, Ghesquière;

Excusés: M. Crombez, Cochez;

Absents: MM. Delemer, Gimat, Régnier, Cramette, Lévy, Spriet, Girardin, Van de Putte, Piacentini.

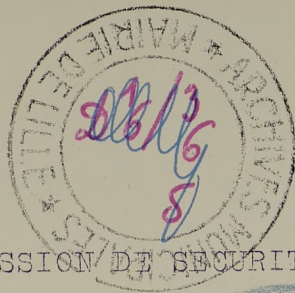
X

La visite des établissements forains n'a donné lieu à aucune observation.

Nota: La Commission était conduite par M. Coolen, adjoint aux fêtes et M. Ryekebusch.

Séance terminée à 16 heures.

Le Secrétaire,
G. Leconte.



COMMISSION DE SECURITE

Séance du 3 Avril 1931

Messieurs les membres de la Commission de sécurité se sont réunis le 3 Avril à 15 heures, à la Foire Commerciale.

Etaient présents:-

M.M. Arquembourg, Brodel, Cramette,
Delemer, Gimat, Laurence, Leconte,
Sauvage, Van de Putte, Viseur.

Excusés :- M.M. Cochez, Crambez

Absents :- M.M. Lévy, Sprïet, Adjoints au Maire;
Ghesquière, Girardin, Régnier.

La Commission, après visite des installations, estime que:

- a) des sorties de secours doivent être ménagées dans les cloisons latérales des salles d'exposition;
- b) les conduits de fumée des foyers assurant le chauffage doivent être isolés des tentures et de la charpente des toitures;
- c) les cuisinières du restaurant et de la salle des banquets doivent être isolées des parties combustibles des baraquements;
- d) des sorties de secours doivent être créées dans le hall des automobiles et des machines, du côté opposé aux portes d'entrée;
- e) des extincteurs ou grenades à main doivent être répartis dans toutes les parties de la foire en des endroits facilement accessibles.

Les membres présents demandent que l'Administration de la Foire commerciale soit invitée à exécuter de toute urgence les travaux demandés.

Visite commencée à 15 heures, terminée à 17 heures 1/2.

Le Secrétaire,

LECONTE.



COMMISSION DE SECURITE



Séance du 20 Mai 1931

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à la Mairie le 20 Mai 1931 à 16 heures sous la présidence de M. l'adjoint Devernay.

Présents : M.M. Devernay, adjoint au Maire
Ghesquier
Piacentini
Sauvage
Cochez
Leconte

Excusés : M.M. Gimat
Régnier

Absents : M.M. Lévy, adjoint au Maire
Spriet, d°
Brodell, conseiller municipal
Delemer, d°
Girardin, d°
Arquembourg
Cramette
Crombez
Laurence
Van de Putte
Viseur

-
- 1°- Procès-verbal de la dernière réunion
Adopté sans observation.
 - 2°- Salle de danse, Café Reybrouck Gaspard Louis, Place Rihour 27.
L'autorisation peut être accordée.
 - 3°- Salle de danse, Laurent Gustave rue des Bois Blancs 145.
L'autorisation peut être accordée aux conditions suivantes :
 - a) les 2 portes d'accès à la salle de danse seront à va et vient ou s'ouvriront vers l'intérieur,
 - b) deux extincteurs d'incendie seront posés dans la salle.
 - 4°- Salle de danse Fournier Charles rue de Madagascar 62.
L'autorisation peut être accordée aux conditions a) et b) indiquées ci-avant.
 - 5°- Salle de danse Desaer Bertrand rue Malsence 100-102.
L'autorisation peut être accordée sous les réserves a) et b) ci-avant.
 - 6°- Friterie Beylemans rue Léon Gambetta 251.
Avis favorable.
 - 7°- Friterie Messiant Rémy rue des Postes 53.
Avis favorable.
-

8°- Friterie Barin, rue de la Barre 65.
Avis favorable.

9°- Friterie Barbery, rue de Gand 80.
Avis favorable.

10°- Friterie Suywens, rue de Paris 171.
Avis favorable.

11°- Salle de danse, Stronbben, rue du Marais 62.
Avis favorable étant entendu que a) la porte sur la cour
extérieure sera à va et vient ou s'ouvrira à l'extérieur b) deux
extincteurs d'incendie seront posés.

Il est fait remarquer que la Police donne un avis défavora-
ble.

12°- Cirques ambulants

Lors de la visite du Cirque Fratellini, la Commission a
constaté a) que les planches des gradins étaient posées bout à
bout sans être fixées b) que les chemins de circulation étant
assez étroits, les spectateurs pouvaient tomber sous les gradins.

Comme il est difficile de refuser l'autorisation d'ouvrir le
cirque quand il est entièrement monté, la Commission de Sécurité
émet le voeu que les propriétaires soient prévenus à l'avance
d'avoir à prendre toutes dispositions utiles pour que les plan-
ches des gradins soient fixées de façon à ne pas pouvoir glisser
et tomber et pour que le public ne puisse pas lui-même tomber
sous les gradins.

13°- Visite d'établissements ouverts au public.

La Commission décide de faire chaque mois le 2ème Mercredi
à 15 heures, la visite d'un ou plusieurs établissements. Une
convocation spéciale sera néanmoins envoyée par les soins du
Président de la Commission. La première visite est fixée au
Mercredi 10 Juin.

La séance est levée à 17 heures 30.

Le Secrétaire

P.CCCHÉZ.

Reunion du 10 Juin 1931



COMMISSION de SECURITE



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 10 Juin 1931 à 15 heures sous la présidence de M. l'Adjoint Devernay.

Présents : M.M. Devernay, Laurence, Gimat, Cochez, Leconte, Viseur, Piacentini, Sauvage, Ghesquière.

Excusés : M.M. Arquembourg, Cramette, Crombez.

Absents : M.M. Lévy, Spriet, Brodel, Girardin, Régnier, Vandeputte, Delemer.

Objet de la réunion : Visite de divers établissements ouverts au public.

1^o- Salle de cinéma "CMNIA-PATHE", rue Esquermoise.

Le Directeur fait connaître qu'il soumettra sous peu un projet de création d'une deuxième sortie vers la rue Esquermoise, ce qui améliorera l'évacuation.- La Commission demande qu'une inscription bien visible "SORTIE" soit placée à la sortie du public vers la rue de Pas; que le dégagement du 1er étage vers rue de Pas soit garni d'un extincteur d'incendie.

2^o- Salle de cinéma "CASINO", rue de la Bourse.

Les portes d'évacuation postérieures de la salle ont leur fermeture composée d'un loquet et d'une traverse en fer posée en travers, cette traverse, qui serait un obstacle insurmontable en cas de panique, doit être enlevée pendant la durée du spectacle.

Quelques lampes de secours doivent être placées dans le couloir de sortie des W.C. et urinoirs.

Visite terminée à 16 heures.

LECONTE.

Reunion du 11 Juin 1931

Visite du cirque Pinder

COMMISSION DE SECURITE.



MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 11 Juin 1931, à 14 heures.

Objet de la réunion: Visite du Cirque Pinder.

Présents: MM. Gimat, Sauvage, Viseur, Leconte, Piacentini, Ghesquière, Cramette, Brodel, Arquembourg;

Excusés: MM. Devernay, Cochez, Laurence, Crombez, Delemet;

Absents: MM. Lévy, Spriet, Girardin, Régnier, Vandeputte.

Le cirque Pinder est construit dans les mêmes conditions que le cirque Fratellini. Les planches de sous pieds des gradins sont posées à bout l'un sur l'autre sans moyens d'attache.

Les piquets en fer servant à l'amarrage des cables tendeurs de la grande tente sont saillants sur la voie publique et sont une menace d'accident pour le public, la Commission a prié le Directeur de prévenir, la nuit, par plusieurs feux rouges.

Leconte.

Réunion du 8 Juillet 1931

A. A.

Commission de Sécurité



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 8 Juillet à 15 heures.

Objet de la réunion: Visite des Etablissements "Familia et Variétés"

Présents: M.M. Devernay, Adjoint au Maire, Cochez, Ghesquière, Gimat, Delesalle, Inspecteur de police, remplaçant le Commissaire Central.

Excusés : M.M. Arquembourg, Laurence, Leconte, Cramette

Absents : M.M. Spriet, Lévy, adjoints au Maire, Brodel, Delemer, Girardin, Conseillers Municipaux, Crombez, Régnier, Sauvage, Viseur, Van de Putte.

Etablissements Familia.- La Commission visite en détail et pendant une représentation cet établissement (salle, cabine des opérateurs, scène, dégagements, etc...) Rien de particulier à signaler. Observation est cependant faite au directeur de tenir absolument dégagée la sortie de secours sur rue d'Amiens et de l'indiquer par une pancarte très apparente. La Direction fait connaître de plus, à la Commission, que des travaux de transformation sont à l'étude et que la deuxième sortie de secours qui avait été envisagée vers la cour Dassonville sera mise au point au moment de l'exécution de ces travaux.

Etablissements Variétés.- Etablissement fermé pour le moment, toutefois, le Directeur étant présent, une visite détaillée a pu être faite. Les dégagements sont suffisants, les sorties de secours bien établies et celle sur la cour Dassonville mise au point suivant indications données par la Commission. Une nouvelle visite aura lieu lors de la réouverture pour examiner à ce moment les loges d'artistes et la scène.

Réunion commencée à 15 heures - Terminée à 17 heures.

Le Secrétaire,

H. MAGREZ.

réunion du 7-8-31

224



COMMISSION DE SECURITE



M.M. les Membres de la Commission de sécurité se sont réunis le 7 Août 1931 à 15 heures.

Objet de la réunion.- Transformation, par la Compagnie Générale française d'exploitation cinématographique, de l'établissement des Variétés, 21 rue de Béthune - Examen des plans.

Présents.- M.M. Devernay, adjoint au maire, Président, Cramette, Delemer, Leconte, Piacentini, Viseur; Fauvet, directeur adjoint des travaux municipaux remplaçant M. Cochez.

Excusés: M.M. Arquembourg, Brodel, Crombez, Sauvage, Cochez, directeur des Travaux Municipaux.

Absents: M.M. Ghesquière, Gimat, Girardin, Laurange, Regnier, Vandeputte.

La Commission examine les plans et vérifie s'ils tiennent compte des prescriptions nouvelles insérées au Code des Arrêtés Municipaux.

a) Longueur développée des façades.- Doit être de 11m,00 par étage, ne peut être obtenue qu'en comptant les façades donnant sur la cour intérieure vers le passage Dassonville.

b) Largeur totale des sorties de la salle dans les dégagements.- est inférieure à la longueur résultant de l'application du règlement.

c) Escaliers.-

1° Doivent être indépendants les uns des autres et conduire directement au niveau du sol extérieur. Cette prescription n'est pas toujours réalisée.

2° Largeur minimum à donner aux escaliers et aux portes: 1m 40. Cette largeur n'est pas toujours réalisée.

d) Largeur des couloirs de dégagements entre fauteuils.- Minimum prévu au règlement: 1m 00 - Largeur devant aller en augmentant vers la sortie et proportionnellement au nombre de places desservies. Cette deuxième prescription n'est pas toujours observée.

Le propriétaire, l'architecte ainsi que M. Durand sont introduits. Des questions leur sont posées au sujet des divergences constatées entre les dispositions des plans et les prescriptions réglementaires.

Ils signalent qu'ils ont cherché le plus possible à se conformer au règlement mais qu'ils se trouvent parfois devant des impossibilités.

En ce qui concerne les escaliers et les portes, l'architecte corrige les plans pour porter leur largeur à 1m 40

Les propriétaires promettent de faire tout leur possible pour donner plus de largeur au couloir d'entrée sur rue de Béthune en tentant l'acquisition des immeubles à droite ou à gauche de cette entrée.

D'autre part, il est spécifié que a) la ventilation de la salle devra être sensiblement augmentée, l'architecte présentera de nouveaux plans de ventilation, b) les passages entre fauteuils, strapontins relevés (soit 1m 10) seront rigoureusement observés, c) un plan sera

.....

remis au service des sapeurs pompiers portant indications exactes de l'emplacement des robinets de service, d) l'affichage du règlement de police sera exigé.

Les intéressés s'étant retirés il est procédé à un échange de vues.

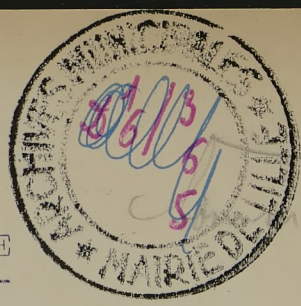
S'il ne s'agissait pas d'une transformation, l'autorisation ne pourrait pas être accordée, car le règlement n'est pas appliqué; il ne pourrait pas l'être intégralement d'ailleurs sur un emplacement comme celui des Variétés. Mais puisque l'exploitation de l'ancienne salle était admise, que certaines améliorations sont apportées à la Salle et aux dégagements, la Commission est d'avis que, sous les quelques réserves indiquées ci-avant l'autorisation soit accordée.

Réunion commencée à 15 heures, terminée à 16 heures 30.

Le Secrétaire,

LECONTE.

Réunion du 28-10-31



106/194
Réunion de Sécurité

COMMISSION DE SECURITE

MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 28 Octobre 1931 à 15 heures sous la présidence de M. Devernay, adjoint au Maire.

Présents : MM. Devernay, Adjoint au Maire
Lévy d°
Cochez, Directeur des Travaux
Delemer, Sauvage, Van de Putte, Ghésquière,
Lecomte, Viseur, Gimat,
Un représentant du Commissaire Central.

Excusés : MM. Saurenge et Arquembourg.

Absents : MM. Spriet, Adjoint au Maire
Cramette, Girardin, Brodel, Régnier

Visite du Cinéma " CAPITOLE" rue de Béthune

En se rendant sur place la Commission désire se rendre compte si les propriétaires et architectes se sont conformés aux observations qui ont été faites le jour de l'examen du projet déposé et mentionnées au procès-verbal du 7 Août 1931.

La largeur des sorties de la salle a été observée, les portes ont bien 1m,40 de largeur.

La ventilation est relativement bien faite.

La cabine de l'opérateur située bien en dehors de la salle, offre toute sécurité.

La Commission a demandé que l'escalier de secours donnant rue des Tanneurs soit éclairé largement; promesse a été faite que le nécessaire serait fait dans ce sens.

M. Cochez fait remarquer que le couloir de sortie vers la rue de Béthune est étroit par rapport au nombre des spectateurs et, que par suite il doit rester entièrement libre sans aucune installation en saillie.

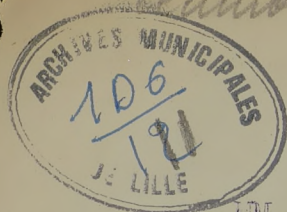
La Commission décide en outre de faire une nouvelle visite quand les fauteuils seront placés et quand la salle sera exploitée.

M. Van de Putte désire que la Commission assiste à une sortie de Caméo, sur les raisons données par lui-même une visite aura lieu à ce sujet dans cet établissement.

Réunion terminée à 17 heures.

LE SECRETAIRE

LECOMTE.



COMMISSION DE SECURITE

MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 9 Décembre 1931 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Devernay, Adjoint au Maire.

Présents: MM. Devernay, adjoint au Maire;
Spriet, d°
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Laurence, Sauvage, Viseur, Leconte, Cramette
Gimat;

Excusés : MM. Régnier, Delemer;

Absents : MM. Lévy, adjoint au Maire;
Van de Putte, Arquenbourg, Piacentini,
Girardin, Brodel, Ghesquière.

Ordre du jour: Examen de demandes diverses.

N° 1.- 18 Février 1931- Warchala, 2 rue Aristote- Demande d'ouverture d'une salle de danse.-

Installation conforme au règlement- Avis favorable.

N° 2.- 9 Juillet 1931- Gellinck 209 Avenue de Dunkerque- Demande d'autorisation de danser.-

Au moment de l'enquête sur place, l'intéressé a déclaré retirer sa demande.

La Commission émet l'avis qu'il y a lieu :

- a) de faire confirmer par M. Gellinck et par lettre adressée au Maire la déclaration orale faite par lui;
- b) de donner connaissance à M. le Commissaire Central du retrait de la demande.

N° 3.- 26 Août 1931- Delalé, place de Béthune 2- Friterie.-

Avis favorable.

N° 4.- 11 Juin 1931- A. Suywens, rue de Paris 171- Friterie-

Avis favorable.

N° 5.- 19 Mai 1931- Dumoulin- 3-5 rue de Bouvines -Friterie.-

Avis favorable.

N° 6.- 12 Août 1931- Cividiers 9 rue du Croquet- Demande d'autorisation de danser.-

Affaire sans suite, M. Cividiers ayant déclaré retirer sa demande. Faire confirmer par écrit et prévenir ensuite M. le Commissaire Central.

N° 7.- 30 Juin 1931- Louvion rue Gustave Delory 57- Demande d'autorisation d'ouverture d'une salle de danse non conforme au règlement.-

Avis défavorable.

N° 8 - 2 Novembre 1931 - Dlot-Wiart 60 rue Rabelais - Friterie -

Avis favorable

N° 9 - 13 Octobre 1931 - Masurel 9 Rue Saint-André - Demande d'autorisation d'ouverture d'une salle de danse.

Affaire sans suite - Retrait de la demande. Faire confirmer par écrit et donner connaissance à M. le Commissaire Central.

N°10 - 22 Septembre 1931 - Dulable 81 rue du Faubourg des Postes Friterie -

Avis favorable.

N°11 - 4 Septembre 1931 - Mermillet 55 rue de Fontenoy - Friterie

Avis favorable.

N°12 - 14 Octobre 1931 - Waterlot 124 Rue de Paris - Friterie -

Avis favorable.

N°13 - Octobre 1931 - Lepercq 120 Rue de Paris - Friterie -

Avis favorable.

N°14 - 7 Octobre 1931 - Siceaux 20 Place St-Martin - Friterie -

Avis favorable.

Une tôle de protection est à placer contre la partie de cloison de la friterie située vers la porte d'entrée du débit.

N°15 - 19 Septembre 1931 Loyer 20bis rue du Faubourg d'Arras - Friterie.

Avis favorable.

N°16 - 13 Août 1931 - Herbet 59 rue Jules Guesde - Salle de danse-Ouverture -

Avis défavorable.

N°17 - 23 Mai 1931 - Vve Bouquet 197 rue des Bois Blancs - Salle de danse - Ouverture.

a) avis favorable est accordé par la Commission de sécurité, la salle répondant au règlement.

b) Avis défavorable de la police.

N°18 - L'observation faite par M. Van de Putte rappelée au P.V. du 28 octobre 1931 au sujet de la lenteur d'évacuation de la salle de Caméo est examinée, M. l'Adjoint Devernay donne lecture d'une lettre-rapport du 5 Décembre 1931 de l'inspecteur sous chef Orlin à M. l'officier de Paix par laquelle à six reprises différentes, il a constaté que la Salle de Caméo s'évacuait entre 4 et 6 minutes au maximum, rapport qui donne tout apaisement à la Commission.

Puis M. Spriet, adjoint au Maire, prend la parole au sujet de l'évacuation de la salle du Capitole. Il regrette tout d'abord

n'avoir pu assister aux diverses réunions où cette affaire a été agitée, mais il tient absolument et pour des raisons impérieuses à signaler qu'en cas de panique, dans l'état actuel des locaux, malgré les modifications, les transformations apportées à l'établissement, l'évacuation rapide est impossible; tout le public afflue vers une seule sortie, rue de Béthune, sortie qui devrait être réglementaire et proportionnée au nombre de places que contient la salle.

Cette sortie est trop étroite et il est angoissant de penser à une panique possible. Il demande que la Commission entière assiste à une sortie de la salle un jour de grande affluence. M.M. LAURENGE et tous les membres présents se rallient à cette demande.

Une visite est décidée pour le dimanche 20 Décembre 1931.

La lettre jointe du Commissaire Central du 2 Novembre 1931, lue par M. DEVERNAY, confirme en tous points les observations de M. SPRIET. M. GIMAT fait observer que le public a) devrait obligatoirement se servir de la sortie par la rue des Tanneurs; b) que l'établissement doit faire supprimer tous les obstacles existants dans le couloir de dégagement vers rue de Béthune, alors qu'à la visite faite par la Commission le 28 Octobre 1931, il avait été convenu qu'il n'y aurait aucun obstacle dans le couloir.

La Commission décide :

1°- qu'une lettre sera envoyée aux administrateurs du Capitole pour mise en application immédiate des prescriptions a et b ci-dessus;

2°- que la police sera priée de tenir la main à l'exécution des dites prescriptions.

La séance est levée à 18 heures 1/4.

VOEU : M.M. SAUVAGE et LAURENGE signalent que des vélos, motos, autos roulent le soir tous phares allumés, ce qui peut provoquer de très graves accidents. Ils demandent que la police intervienne énergiquement.

Le Président fait remarquer que cette question est du ressort de l'Adjoint délégué à la circulation.

Ce voeu lui sera transmis.

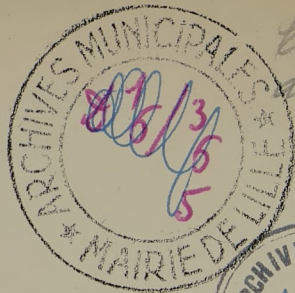
réunion du 19-12-31

Aa4
Commission
de Sécurité

Commission de Sécurité

Réunion du 19 Décembre 1931

Visite du Champ de Foire Place de la République



Présents : M.M. Arquembourg, Sauvage, Gimat, Leconte, Viseur, Cramette,
Un représentant du Commissaire de police.

Excusés : M.M. Devernay, adjoint au Maire
Cochez, Directeur des travaux
Laurence.

Absents : M.M. Levy et Spriet, adjoints au Maire, Regnier, Van de putte
Girardin, Brodel, Delemer.

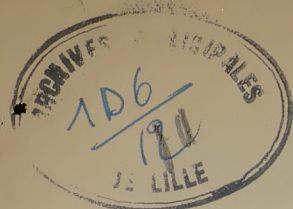
Assistaient à la visite : M.M. Coolen, adjoint délégué au Service des
Fêtes
Ryckebusch, chef du Service des Fêtes.

La Commission ne fait aucune observation sauf en ce qui concerne
le manège Bertrand-Gambolsear fonctionnant sur courant de 90 Volts.

M. Arquembourg fait remarquer que le courant devrait être réduit
à 40 Volts.

Après échange de vue il est seulement demandé au propriétaire
d'interdire l'accès de la piste au public pendant la marche du manège,
au moyen de chaînes à placer aux entrées.

Réunion terminée à 17 Heures.



Commission de Sécurité.

Commission de Sécurité

Réunion du 20 Décembre 1931



Visite d'établissements ouverts
au Public.

Présents: MM. Devernay, adjoint au Maire, Président;
Spriet, d°
Gimat, Van de Putte, Cramette, Arquembourg
Viseux, Leconte, Sauvage, un représentant
du Commissaire Central de Police.

Excusés: MM. Cochez, Directeur des Travaux;
Laurence,

Absents: MM. Lévy, adjoint au Maire,
Régnier, Delemer, Girardin.

Visite du cinéma "Le Capitole".--

La Commission a constaté :

a) que la sortie sur la rue de Béthune était dégagée du garde corps longitudinal fixé au sol;

b) que le bureau installé dans ledit couloir de sortie était en voie de transformation;

c) que la Direction améliorerait la sortie de secours donnant sur la cour Dassonville et obligerait le public à se servir de cette sortie en fermant la porte du palier de croisement situé à ce niveau.

Le Directeur du Capitole fait connaître à M. Spriet qu'il se conformera à toutes les instructions qui lui seront données en vue de l'évacuation rapide de la salle.

M. l'Adjoint Spriet, au sujet d'un rapport de police indiquant qu'une salle pleine a été évacuée en 4 minutes, déclare que cette constatation a été faite pour une sortie normale. Mais en cas de panique qu'advierait-il? Il demande donc qu'une nouvelle visite soit faite mercredi par une délégation de la Commission pour s'assurer que les travaux en cours ont bien été exécutés.

Visite du Mercredi 23 Décembre 1931 - II h.30

Présents: MM. Devernay, adjoint au Maire;
Spriet, d°
Leconte, Sauvage;

Excusés: M. Cochez, Directeur des Travaux.

Les membres présents constatent que les travaux d'amélioration des dégagements continuent; que l'installation de l'éclairage de secours se poursuit. Ils reçoivent l'assurance que toutes les sorties et directions de sorties seront indiquées avec précision par des lettres rouges très visibles.

La Commission estime que les derniers travaux d'amélioration apportés au système d'évacuation, donneront au moins une sécurité relative.



COMMISSION DE SECURITE



Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 24 Décembre 1930 à 15 heures.

Objet de la réunion : Foire d'hiver - Place de la République - Visite des établissements et affaires diverses.

Lieu de réunion : Kiosque des tramways place de la République.

Présents : M.M. Cramette - Crombez - Ghesquièrre - Leconte - Sauvage - Viseur - Laurence - Delemer - Piacentini - Gimat.

Excusés : M.M. Cochez - Régnier - Arquembourg - Doyennette, adjoint au Maire.

Absents : M.M. Lévy - Spriet - Brodel - Girardin - Van de Putte.

Plusieurs établissements, manèges, friteries, ont été visités sous la conduite de M. Ryckebusch, Commis aux Fêtes. Rien de particulier à signaler.

La Commission attire toutefois l'attention de l'Administration Municipale à propos du garage des caravanes foraines autorisées à s'établir au long du trottoir longeant le Palais des Beaux-Arts rue Gauthier de Chatillon.

Ces caravanes comprenant des tracteurs à moteurs à essence - l'emprise faite sur le trottoir par des installations de cuisines de fortune - toutes choses qui pourraient malheureusement faire courir des risques au Palais des Beaux-Arts même.

Cette réunion commencée à 15 heures 1/2, s'est terminée à 16 heures 1/2.

Réunis à nouveau pour prendre connaissance des demandes d'ouverture de bals-friteries, la Commission donne avis conforme aux observations faites sur place pour chaque demande dont détail suit :

FRITERIES - Stéclebout - 54 rue St Sauveur - Baudoux 32 r. des Sarrazins

De Roeck, 85 r. Jules Guesde - Decarne, 16 rue de Tournai.
Cornil, 4 r. des Augustins - Herbert, 59 rue Jules Guesde
Desguin, 15 Place Philippe Lebon -

La Commission après avoir entendu M. Leconte qui a visité ces établissements, propose de donner un avis favorable - Prévoir extinc-teur.

.....

SALLES DE DANSE - Delebarre, 33 rue Van Dyck
----- Schomas, 36 rue des Ponts de Comines

Après avis de M. Leconte qui a visité ces salles, la Commission, vu le peu d'importance de ces établissements, propose de délivrer l'autorisation ordinaire portant observations faites sur place -

Permis de danser - 33 rue de Paris - Dupuis Paul -

Danse occasionnelle à l'aide d'un phonographe.

Après observations de M. Leconte, la Commission propose que l'autorisation de danser dans l'établissement ne peut être accordée que par le Service de Police.

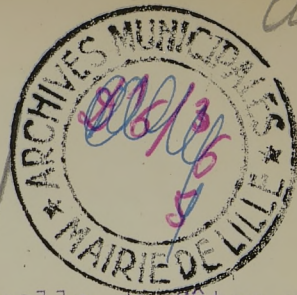
Le Secrétaire :

LECONTE.



COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 24 Février 1932



Examen des demandes d'ouverture de friteries, salle de fêtes rue de la Plaine 64, Cirque provisoire Gleich.

Les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à la Mairie le 24 Février, à 18 H., sous la présidence de M. l'Adjoint Devernay.

Présents: M.M. Devernay, adjoint au Maire, Président;
Delemer, Conseiller Municipal;
Piacentini, Commissaire de Police;
Viseur, Capitaine des Sapeurs-Pompiers;
Bonneville, Conseiller de Préfecture;
Leconte, Directeur des Bâtiments.
Cochez, Directeur des Travaux.

Excusés: M.M. Marcel Laurence, Arquembourg.

Absents: M.M. Régnier, Ghesquier, Sauvage, Cramette, Van de Putte.

M. le Président présente ses souhaits de bienvenue à M. Bonneville, remplaçant M. Gimat.

M. Bonneville remercie le Président et l'assure de tout son dévouement à la Commission de Sécurité.

1° Friteries :

Taverne Gaspard, 27 Place Rihour: avis favorable
Ballieu Philippe, 14 place Déliot: d°
Guillaume André, 68 Façade de l'Esplanade, d°
Delemer Georges, 35 rue des Ponts de Comines; avis favorable
Courmont-Coille, 118 rue St-André: d°
Meaux Charles, 9 Place Déliot: d°
Ramson, 105 rue Esquermoise: d°

2° Salle de Fêtes, 64 rue de la Plaine.

La Commission décide de demander au pétitionnaire de fournir le plan d'encombrement de la salle. Elle donne avis favorable aux dispositions prévues pour le gros oeuvre, sous réserve que des sorties directes soient établies: 1° entre la salle et la rue 2° entre la galerie de scène et la rue (échelle en fer sur la façade).

3° Cirque provisoire Gleich.

La Commission donne avis favorable à son installation, compte tenu de la lettre référence de M. le Maire de Lyon du 16 Décembre 1931.

4° Salle des Ambassadeurs - Cinéma - Cabine des appareils.

Aucune objection n'est faite au sujet de la cabine des appareils. La Commission émet un avis favorable.

La séance est levée à 19 H. 1/2.

Reunion du 16 Mars 1932



Commission de Sécurité



Réunion du 16 Mars 1932

Examen de demandes d'ouverture de diverses salles de danse et de fêtes.

Les membres de la Commission de sécurité se sont réunis à la Mairie, à 18 h sous la présidence de M. l'adjoint Devernay.

Présents M.M. Devernay, adjoint au Maire, Président
Bonnevill, Conseiller de Préfecture
Sauvage, architecte, Cramette,
Cochet Directeur des travaux municipaux
Leconte Directeur des Bâtiments Communaux

Excusés : M.M. Laurence, Arquembourg, Adjoint au Maire
Brodet Conseiller Municipal
Viseur, Capitaine des Sapeurs Pompiers
Piacentini, chef des gardiens de la paix

Absents: M.M. Delemer, Conseiller municipal
Regnier Conseiller de préfecture
Ghesquière,
Van de Putte.

I - Demande d'ouverture d'une salle de danse par M. Meerseman
rue Gustave Delory 127 à Lille.

Avis favorable, la salle de danse sera garnie d'un appareil extincteur 6 litres situé à portée de la main.
NOTA-Avis défavorable de la police.

II - Demande d'ouverture d'une salle de danse, par M. Gellinck, avenue de Dunkerque 209, Lille

Avis favorable, la salle de danse sera pourvue d'un appareil extincteur d'incendie 6 litres placé à portée de la main, la porte du couloir sur rue sera montée à va et vient ou, ouverte et accrochée pendant les séances de danse.

III - Demande d'ouverture d'une salle de danse par Mme Danel,
rue d'Artois 160 à Lille

Affaire sans suite - lettre jointe de l'intéressée.

IV - Demande d'ouverture d'une salle de danse par
Madame Elisabeth Jacob rue Philippe de Comines 39 bis, Lille.

Avis favorable la salle de danse sera pourvue d'un appareil extincteur d'incendie de 6 litres situé à portée de la main.

V - Demande d'ouverture d'une salle de fêtes par M. l'abbé
Capon rue de la plaine 64 à Lille.

Avis ajourné faute des informations complémentaires demandées par la Commission par sa lettre du 5 - 3 - 32.

VI - Divers

a) Un membre de la Commission attire l'attention de la dite au sujet d'une salle de patronage d'école libre située rue St-Philibert dans laquelle on fait, à certaine époque de l'année, du cinéma en présence d'élèves et parents, salle qui devient publique sans autorisation préalable.

M. l'Adjoint Devernay rappellera à cette organisation l'article 60I du Code des arrêtés municipaux.

b) M. Leconte rend compte que les prescriptions faites sur les friteries exigeant un extincteur ne sont pas suivies par certains propriétaires intéressés. M. le Président le prie de contrôler sur place et de rendre compte le cas échéant pour suite à donner.

c) M. Sauvage signale à toutes fins utiles, à la bienveillante attention de M. l'adjoint Spriet délégué à la circulation sur la voie publique que, malgré le sens unique indiqué à l'angle des rues Alexandre Leleux et Jean Sans Peur, les voitures circulent encore en tous sens.

La séance est levée à 19 heures.

204



COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 19 Mars 1932

Les membres de la Commission de sécurité se sont réunis le 19 Mars 1932 à 15 Heures.

Présents : M.M. Bonneville, Sauvage, Leconte, Cramette, Ruyckbusch du Service des Fêtes.

Excusés : M.M. Devernay, adjoint au Maire, Piacentini, Cochez, Viseur.

Absents : M.M. Spriet et Lévy, adjoints; Brodel, Girardin, Delemer, Régnier, Chesquières, Van de Putte.

Visite de la foire de Pâques Boulevard des Ecoles
=====

La Commission n'a fait aucune observation.

Réunion terminée à 16 Heures.

réunion du 8-4-32



Commission de Sécurité

Commission de Sécurité.

Réunion du 8 Avril 1932.

Les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 8 Avril 1932, à 15 heures.

Présents: MM. Bonneville,
Viseur,
Sauvage,
Piacentini,
Laurence,
Delemer,
Cramette;



Délégué de la Foire Commerciale: M. Villeneuve, représentant M. Bouchery, excusé.

Excusés: MM. Devernay, adjoint au Maire;
Taffin remplaçant M. Arquembourg;
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux.

Absents: MM. Spriet, adjoint au Maire;
Lévy, d°
Brodol, conseiller municipal;
Girardin, d°
Ragnier, Ghesquière, Van de Putte.

Visite de la FOIRE COMMERCIALE.

L'installation de distribution générale d'électricité offre toutes garanties suffisantes.

Quelques observations sont faites au Restaurateur (M. Loeil) concernant la protection des bois situés très près de ses fourneaux. Il promet de prendre toutes mesures utiles de protection.

Réunion terminée à 17 heures.

réunion du 22-6-32

224
Commission de
Sécurité



COMMISSION DE SECURITE



Réunion du 22 Juin 1932.

Les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à la Mairie à 16 heures sous la présidence de M. l'Adjoint Devernay

Présents: M.M. Devernay, Adjoint au Maire, Président,
Arquembourg, Ingénieur,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Coolen, Adjoint au Maire,
Cramette,
Delemer, Conseiller municipal,
Leconte, Directeur du Service des Bâtiments,
Sauvage, Architecte,
Viseur, Commandant des Sapeurs-Pompiers.

Excusés: M.M. Bonneville, Conseiller de Préfecture,
Laurence, Entrepreneur.

Absents : M.M. Brodel, Conseiller Municipal,
Girardin, Conseiller Municipal,
Lévy, Adjoint au Maire,
Piacentini, Chef des Gardiens de la Paix,
Régnier, Conseiller de Préfecture,
Spriet, Adjoint au Maire,
Vandeputte, Industriel.

1°- Demandes d'ouverture de friteries.-

- a) J. Blanquart, 23 rue de Béthune - Avis favorable.
- b) Vérin, 27 rue de Paris - En instance- installation à faire
- c) A. Becquart, 30 bis rue du Pont Neuf- En instance- Installation à revoir.
- d) Courmont, 1 rue du Molinel - Avis favorable.

2°- Salles de Fêtes - rue de la Plaine 64 .

Conformément à la demande de la Commission, M. l'Abbé Capon a envoyé des plans rectifiés en tenant compte des observations faites.

La Commission estime que l'autorisation d'ouverture de la Salle des Fêtes peut être accordée sous réserve que le passage central soit élargi du côté du vestibule d'entrée, en supprimant un siège à chacune des trois dernières rangées de droite, en regardant la scène. Les sièges supprimés pourront être remplacés par des strapontins mobiles.

3°- CINEMAS LAIQUES - Mesures de sécurité.

- a) Salle de Patronage - rue Eugène Jacquet
- b) Salle de Patronage - rue Alphonse Leroy.

Ces salles sont pratiquement utilisables.

La Commission émet le vœu que les appareils cinématographiques soient isolés du public, par une cabine en tôle de construction légère. Elle demande, en ce qui concerne la salle du Patronage rue Alphonse Leroy, que des instructions sévères soient données pour que 1° les séances de jeux terminées le matériel soit rangé avec soin au lieu d'être jeté pêle-mêle à travers la salle., 2° elle propose enfin que des extincteurs soient posés dans chacune des deux salles.

4°- Accident - Salle des Ambassadeurs -

A la suite d'un accident sans gravité dont a été victime Madame Dumortier, 277 Boulevard Victor Hugo, M. Lecomte enquêtant sur place, a indiqué au Directeur de l'établissement les mesures à prendre pour éviter le renouvellement de semblable accident. Ces mesures sont approuvées par la Commission.

Répondre à Mme Dumortier pour lui faire connaître la suite donnée à sa réclamation.

5°- Dépôt de films- avenue Charles Saint-Venant - Avis défavorable.

Le Secrétaire,

Gustave LECOMTE.

réunion du 10-8-32



Commission de Sécurité

COMMISSION DE SECURITE



Réunion du 10 Août 1932

Présents: M.M. Devernay, Adjoint au Maire, Président
Leconte, Directeur du Service des Bâtiments
Piacentini, Chef des Gardiens de la Paix
Sauvage, Architecte
Viseur, Commandant des Sapeurs-Pompiers

Excusés: M.M. Bonneville, Conseiller de Préfecture
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Laurence, entrepreneur

Absents: M.M. Coolen, Adjoint au Maire,
Lévy, d°
Spriet, d°
Brodel, Conseiller Municipal
Delemer, d°
Girardin, d°
Cramette, Contremaitre
Régnier, Conseiller de Préfecture
Van de Putte, Industriel.

Visite du Cinéma des Familles, 178 rue des Bois Blancs

Après une visite détaillée de l'établissement la Commission a fait de nombreuses observations au sujet de la salle et l'application du règlement dans son intégralité, remarquant en outre que la Cabine de l'opérateur englobée dans le logement du 1er étage ne peut subsister ainsi. Devant la multiplicité des travaux à exécuter, elle a prié M. Piacentini d'appeler M. Sporer, propriétaire, pour lui faire connaître toutes les conditions réglementaires qu'il aura à remplir avant d'être autorisé à exploiter la salle.

M. Sporer a répondu qu'il ferait tout le nécessaire pour avoir l'autorisation et présenterait une demande d'installation de Cabine dans le vestibule d'entrée.

Le Secrétaire,

G. LECONTE.

réunion du 24-8-32

224
Commission de
Sécurité



COMMISSION de SECURITE

Réunion du 24 Août 1932



Les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 24 Août 1932 à 15 heures.

Présents : M.M. Devernay, adjoint au maire
Coolen, d°
Arquembourg, Ingénieur
Delemer, conseiller municipal
Cramette, contremaître
Leconte, Directeur des Bâtiments Communaux
Piacentini, Chef des gardiens de la Paix
Sauvage, Architecte
Viseur, Commandant des Sapeurs-Pompiers

Excusés : M.M. Bonneville, Conseiller de Préfecture
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Laurence, Entrepreneur

Absents : M.M. Lévy, adjoint au maire
Spriet, d°
Brodell, conseiller municipal
Girardin, d°
Régnier, conseiller de Préfecture
Van de Putte, Industriel

Visite de l'Hippodrome Rue Nicolas Leblanc -

M. Anicotte, propriétaire de l'Hippodrome convoqué pour cette visite a, avec beaucoup de courtoisie, fait visiter toutes les parties intéressantes de son établissement. M. Viseur a insisté auprès de M. Anicotte pour que les différents tuyaux de toile du service d'incendie, soient montés sur des bobines de dévidage. Par ailleurs, l'établissement est bien tenu, le service électrique est vérifié par l'Association des Industriels du Nord de la France, tous les 3 mois. Dans cet établissement, il est interdit de fumer, mesure de prévoyance que la Commission reconnaît de première nécessité.

Elle émet le vœu que, par arrêté du Maire, une semblable mesure d'interdiction rigoureuse de fumer soit prise pour toutes les salles de cinéma; la Commission est certaine que cette mesure sera efficace si tous les Directeurs de Cinéma l'appliquent, la sécurité y gagnerait et aussi l'hygiène publique.

M. le Président prie la Commission, de vouloir bien examiner la demande de M. Sporer, 178 rue des Bois-Blancs, à propos de l'ouverture d'une salle de Cinéma, relative à l'installation de la cabine de l'opérateur dans le vestibule d'entrée.

Les films employés sont inflammables, la cabine doit être conçue comme celle des établissements de 2ème catégorie à cube d'air minimum de 8 m. cubes.

...

Dans les conditions étant donné :

- a) les rapports précédents à ce sujet,
- b) la question de cabine à installer.

La Commission charge M. Leconte d'établir un rapport provisoire, spécifiant les travaux réglementés à exécuter par M. Sporer en vue de l'obtention de l'autorisation d'ouverture de son Cinéma.

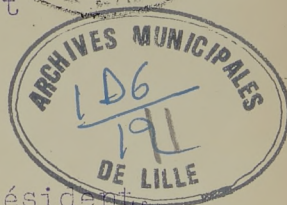
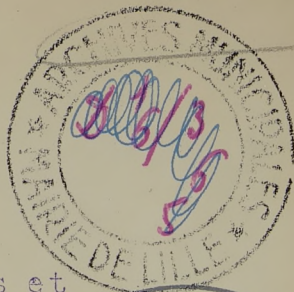
Annexé = Rapport réglementant les travaux à exécuter en vue de donner l'autorisation demandée par M. Sporer.

Le Secrétaire

G. LECONTE.

COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 27 Août 1932



Visite de la Grande Foire - Champ de Mars et Esplanade.

Présents: M.M. Devernay, Adjoint au Maire, Président,
Arquembourg, Ingénieur,
Brodell, Conseiller Municipal,
Cramette, contremaitre
Coelen, Adjoint au Maire,
Delemer, Conseiller Municipal,
Girardin, Conseiller Municipal,
Leconte, Directeur du Service des Bâtiments,
Piacentini, Chef des Gardiens de la Paix,
Ryckebusch, Chef du Service des Fêtes
Sauvage, Architecte
Viseur, Commandant des Sapeurs-Pompiers
Excusés: M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Laurence, Entrepreneur
Excusé: M. Bonneville, Conseiller de Préfecture
Absents: M.M. Lévy, Adjoint au Maire,
Régnier Président du Conseil de Préfecture
Spriet, Adjoint au Maire,
Van de Putte, Industriel.

La Commission a visité la plupart des établissements forains et a fait les observations suivantes:

Mur Australien-motos: plancher d'accès à réparer, quelques marches et traverses à remplacer.
Brasserie, friture Debitter = Tôle de protection à mettre de chaque côté du fourneau à frites afin de l'isoler du public
Montagne russe petit 8 - Plancher marches d'entrée à réparer
Manège autos - plancher d'entrée à réparer
Friture lilloise - Manque extincteur à la friteuse
Manège des canards - Voiture du groupe moteur l'extincteur est à changer.
Brasserie friture des houillères - Manque extincteur à la friteuse

M. Leconte présente le projet qu'il a établi, fixant les travaux à exécuter à l'établissement Sporer, cinéma, 178 rue des Bois Blancs à Lille.

M. l'Adjoint Devernay estime que M. Sporer peut être autorisé à exécuter les travaux de transformation en se conformant aux indications données par M. Leconte. Toutefois la salle ne pourra être ouverte au public qu'après visite de la Commission et qu'après délivrance de l'autorisation définitive.

Réunion terminée à 18 heures 30.

Le Secrétaire,

LECONTE



COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 21 Octobre 1932

944
Commission de Sécurité

Les membres de la Commission de Sécurité ont été **convoqués** le 21 Octobre à 15 heures, 178 Rue des Bois Blancs, pour examen de la demande d'autorisation d'ouvrir un cinéma, par M. Sporer, propriétaire.

Présents: M.M. Leconte, Directeur des Bâtiments
Piacentini, Chef des Gardiens de la Paix.

Excusés : M.M. Cochez, Directeur des Travaux
Devernay, Adjoint au Maire
Viseur, Commandant des Sapeurs-Pompiers

Absents : M.M. Arquembourg, Ingénieur
Bonneville, Conseiller de Préfecture
Brodol, Conseiller municipal
Coolen, Adjoint au Maire
Cramette, contremaître
Delemer, Conseiller Municipal
Girardin d°
Lévy, Adjoint au Maire
Régnier, Conseiller de Préfecture
Sauvage, Architecte
Spriet, Adjoint au Maire
Van de Putte, Industriel.

Les installations du cinéma Sporer ne donnent lieu à aucune observation. L'autorisation peut donc être accordée.

Le Secrétaire,
LECONTE.

Reunion du 7 Decembre 1932



COMMISSION DE SECURITE

924
Commission de
Sécurité

Réunion du 7 Décembre 1932.

Les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à la Mairie, à quinze heures trente.

Présents : M.M. Devernay, Adjoint au Maire, Président,
Coolen, d°
Delemer, Conseiller Municipal,
Leconte, Chef du Service des Bâtiments,
Piacentini, chef des gardiens de la paix,
Viseur, Commandant des Sapeurs-Pompiers.

Excusés : M.M. Arquembourg, Ingénieur,
Bonneville, Conseiller de préfecture,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,

Absents : M.M. Brodel, Conseiller Municipal
Cramette, contremaître,
Girardin, Conseiller Municipal,
Lévy, Adjoint au Maire,
Régnier, Conseiller de préfecture,
Spriet, Adjoint au Maire,
Sauvage, Architecte,
Van de Putte, Industriel.

Palais Rameau - séance de cinéma. Le Syndicat des Pêcheurs à la ligne demande l'autorisation de donner une séance de cinéma au Palais Rameau, le 26 Février 1933.

Après échange de vues, la Commission invite M. Leconte à entrer en pourparlers avec le Président du Syndicat des Pêcheurs afin de connaître exactement a) ce qu'il compte faire comme cinéma, b) les mesures prévues par lui, au point de vue sécurité, en ce qui concerne la cabine et les chaises. M. Leconte rendra compte de sa mission aussitôt que possible.

La séance est levée à seize heures quinze.

Le Secrétaire,

LECONTE.



Commission de Sécurité

Réunion du 24 Décembre 1932

VISITE DE LA FOIRE D'HIVER - PLACE DE LA REPUBLIQUE

Présents : M.M. Arquembourg, Ingénieur
Coolen, Adjoint au Maire
Cramette, Contre Maître
Delemer, Conseiller municipal
Leconte, Directeur des Bâtiments
Ryckebusch, Chef du Service des Fêtes
Delesalle, Inspecteur de police remplaçant
M. Piacentini

Excusés : M.M. Cochez, Directeur des travaux
Devernay, Adjoint au Maire
Piacentini, Chef des gardiens de la paix
Viseur, Commandant des Sapeurs pompiers

Absents : M.M. Brodel, Conseiller Municipal
Girardin, d°
Bonneville, Conseiller de préfecture
Lévy, Adjoint au Maire
Régnier, Conseiller de préfecture
Sauvage, architecte
Spriet, Adjoint au Maire
Vandeputte, Industriel

La Commission, au cours de sa visite, examine particulièrement les manèges Yoy the Bill, l'Original, Auto Skooter, l'établissement Lacquement; elle ne fait que quelques observations de détail qui ne sont pas retenues après explications des propriétaires intéressés.

M. Leconte rend compte ensuite de sa mission auprès du Syndicat des pêcheurs à la ligne du Nord, il donne lecture de la lettre qu'il a reçue du 13 Décembre 1932 du Président du dit Syndicat qui spécifie les dispositions qu'il prendra dans le Palais Rameau pour la séance de cinéma qu'il y fera le 26 Février 1933. Ces dispositions étant reconnues suffisantes pour la sauvegarde du public, la Commission émet un avis favorable.

Séance terminée à 16 Heures.

Le Secrétaire,

. LECONTE.



COMMISSION de SECURITE



Réunion du 8 Mars 1933.

Visite du "REXY" rue de Béthune.

Présents : M.M.DEVERNAY, Adjoint au Maire, Président de la Commission,
COOLEN, Adjoint au Maire,
BRODEL, Conseiller Municipal,
ARQUEMBOURG, Ingénieur,
BONNEVILLE, Conseiller de Préfecture,
SAUVAGE, Architecte,
CRAMETTE, Contremaître,
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,
PIACENTINI, Commandant les Gardiens de la Paix,
VISEUR, Commandant des Sapeurs-Pompiers,
CHARBONNIER, Conducteur des Travaux Municipaux, remplaçant M.Leconte.

Excusé : M.LECONTE, Directeur des Bâtiments.

Absents : M.M.SPRIET, Adjoint au Maire,
LEVY, d°
DELEMER, Conseiller Municipal,
GIRARDIN, d°
REGNIER, Conseiller de Préfecture,
VANDEPUTTE, Industriel.

La Commission constate qu'aucune ventilation indépendamment des 2 portes en fer, n'existe encore dans la cabine des projections.

Le Directeur de l'Etablissement, M.PATTYN, promet que les ventilations branchées sur les appareils, ainsi que les carreaux à volets aux chassis fixes, seront posés fin de la semaine.

M. le Commandant VISEUR prescrit la pose d'extincteurs à main.

M.COCHÉZ demande que des volets soient placés devant les ouvertures de projections de manière à éviter toute leur susceptible de provoquer une panique dans le public, en cas d'incendie.

Un grenier placé au-dessus de la scène est ensuite visité. Il contient certains accessoires et pièces de mobiliers, paille, etc.. pouvant devenir un foyer facile pour un incendie. Il

.....

est demandé, par la Commission, d'y mettre bon ordre.

Il est décidé de revenir le 22 courant, à 15 heures, pour se rendre compte si les différentes prescriptions ci-dessus auront reçu satisfaction. Il ne sera pas envoyé de convocation.

Séance terminée à 15 heures 45.

Le Secrétaire p.i.

CHARBONNIER.



COMMISSION de SECURITE

Réunion du 22 Mars 1933

Présents : M.M. Devernay, Adjoint au Maire, Président de la Commission,
Arquembourg, Ingénieur,
Leconte, Directeur des Bâtiments,
Piacentini, Commandant les gardiens de la Paix;
Sauvage, Architecte,
Viseur, Commandant les Sapeurs-Pompiers,

Excusé : M. Cochez, Directeur des Travaux,

Absents : M.M. Coolen, Adjoint au Maire,
Bonnevillle, Conseiller de Préfecture,
Brodell, Conseiller Municipal,
Cramette, contre-maître,
Delemer, Conseiller Municipal,
Girardin, d° d°
Lévy, Adjoint au Maire,
Régulier, Conseiller de Préfecture,
Spriet, Adjoint au Maire,
Van de Putte, Industriel .

Visite du " Remy " rue de Béthune .- La Commission constate que la cabine de projections est ventilée, que le plafond est construit en matériaux incombustibles, que des volets ont été placés devant les ouvertures de projection. Ces différentes choses avaient été demandées dans la réunion précédente, le 8 Mars 1933 .

En conséquence, elle est d'avis de délivrer l'autorisation définitive .

Séance terminée à 15 h 1/2

Le Secrétaire,

LECONTE .



COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 31 Mars 1933



Présents : M.M. Devernay, Adjoint au Maire, Président
Arquembourg, Ingénieur
Cramette, Contre-maître
Leconte, Directeur des Bâtiments Communaux
Sauvage, Architecte
Viseur, Commandant les Sapeurs-Pompiers

Excusé : M. Cochez, Directeur des Travaux

Absents : M.M. Brodel, Conseiller municipal
Bonnevillle, Conseiller de préfecture
Delemer, " municipal
Girardin, " "
Lévy, Adjoint au Maire
Spriet, "
Regnier, Conseiller de Préfecture
Van de Putte, Industriel

Assistait la Commission : M. Villeneuve, Délégué de la Foire.

Visite de la Foire Commerciale.-

La Commission estime que, d'une façon générale, tous les halls d'exposition, bureaux, agences, doivent être munis d'extincteurs d'incendie en quantité suffisante.

Les cuisines des restaurateurs - salle de fêtes et restaurant - sont examinés, il est recommandé que les conduits de fumée des fourneaux de cuisine traversant des parties de charpente en bois doivent être isolés de ces bois de 0.15 à 0.20cm, le conduit doit en outre être garni d'un fourreau d'amiante de toute la hauteur de la traversée.

Dans les 2 autres restaurants - Hallosery et Cornil - le derrière des fourneaux de cuisine doit être isolé des cloisons les plus proches par des tôles de protection.

A la demande de M. Cochez, la Commission examine le contreventement du hall de l'alimentation. Il est fait remarquer que ce hall a toujours été installé ainsi à l'esplanade, qu'il a simplement été augmenté d'une travée dans sa longueur, qu'ayant fait ses preuves, il n'y a pas, de l'avis des membres présents, d'inconvénients immédiats à le laisser ainsi, sous réserve d'un examen plus profond l'an prochain.

Des observations ont été faites au sujet du bouchage des plats de soupiraux de la cave située en façade principale du Grand Hall. Le soutènement des planchers de bouchage est insuffisant et doit être renforcé à l'endroit des entrées où il peut y avoir surcharge humaine. Les autres parties doivent être garnies d'un garde-fou.

La Commission ne pouvant, vu l'état des travaux, voir la partie électrique, se réserve une seconde visite fixée au mercredi suivant 5 Avril à 15 heures.

Séance terminée à 17 h 1/2.

Le Secrétaire,
G. LECONTE.

Vu et soumis à M. l'Adjoint Devernay.

N'ayant pu assister à la réunion, je n'ai pu que demander à M. Leconte de signaler la nécessité, à mon avis, de contreventer le hall de l'alimentation dans le sens transversal. En cas de tempête ou d'ouragan, le vent soufflant en plein sur l'un des longs pans de ce hall, j'estime qu'il y aurait grand danger.

Le fait que ce hall n'a jamais été renversé jusqu'ici ne prouve pas que le danger n'existe pas et comme les travaux à faire étaient peu importants, j'aurais certainement insisté sur ce point si j'avais été présent à la réunion.

Le 8 Avril 1933.
P. COCHEZ.

Exiger les travaux sitôt la Foire terminée.

Th. DEVERNAY, Adjoint.

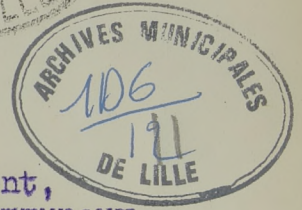
Transmis à M. le Secrétaire Général.

Je signale, à propos du hall de l'alimentation, que M. Bouchery considère cette construction comme provisoire.

Le 12 Avril 1933.
P. COCHEZ.

COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 5 Avril 1933



Présents : MM. Devernay, adjoint au maire, président,
Leconte, directeur des bâtiments communaux,
Viseur, commandant les sapeurs-pompiers,
Taffin, remplaçant M. Arquembourg.

Excusés : MM. Arquembourg, ingénieur,
Cochez, directeur des travaux municipaux.

Absents : MM. Cramette, contremaître,
Brodell, conseiller municipal,
Bonneville, conseiller de préfecture,
Delemer, conseiller municipal,
Girardin, conseiller municipal,
Lévy, adjoint au maire,
Sauvage, architecte,
Spriet, adjoint au maire,
Régnier, conseiller de préfecture
Van de Putte, industriel.

Assistait à la Commission : M. Charlot, architecte délégué de la foire.

Visite de la Foire Commerciale. - La Commission examine les observations faites à la réunion du 31 Mars 1933. Elle constate qu'il n'y a pas d'extincteur nulle part.

La question de l'installation électrique fera l'objet d'un rapport spécial. Pour les autres questions les mesures ont été prises, le nécessaire a été fait.

Au cours de sa tournée, la Commission a remarqué que deux salles de cinéma étaient en voie d'achèvement, que les cabines de projections construites en bois à l'intérieur des halls ne répondaient pas aux prescriptions réglementaires, que pour cette année elle a prescrit de garnir l'intérieur de tôle et ce à titre purement provisoire et en priant de faire le nécessaire quant aux mesures immédiates en cas d'incendie. Extincteurs et seau d'eau à éponge dans la cabine. M. Leconte devra s'assurer si ces mesures sont bien prises et rendra compte.

Séance terminée à 17 h 1/2.

Le Secrétaire,

G. LECONTE.



COMMISSION de SECURITE



Réunion du 8 Avril 1933.

Foire de Pâques Bd des Ecoles - Visite des Etablissements.

Présents: M.M.Coolen, adjoint au Maire,
Leconte, directeur des bâtiments communaux,
Liévain, inspecteur de police remplaçant
M.Piacentini,
Sauvage, architecte,
Ryckebusch, chef du Service des Fêtes,
Viseur, Commandant des Sapeurs-Pompiers.

Excusés : M.M.Devernay, adjoint au Maire,
Cochez, directeur des Travaux,
Piacentini, chef des gardiens de la paix,

Absents : M.M.Arquembourg, ingénieur,
Bonnevillle, conseiller de Préfecture,
Brodell, conseiller municipal,
Cramette, contremaître,
Delemer, conseiller municipal,
Girardin, d°
Lévy, adjoint au Maire,
Spriet, d°
Régnier, conseiller de Préfecture,
Van de Putte, industriel.

Il est demandé la pose d'extincteurs dans les friteries suivantes :

- 1° Callens,
- 2° Pourel,
- 3° Familia.

En outre, pour cette dernière friterie, a) le fourneau à coke se trouve dans le débit même; il doit être isolé par des écrans en tôle à placer de chaque côté b) le plancher mal jointif peut provoquer la chute des clients sur le fourneau allumé; le propriétaire est instamment prié de faire réparer ce plancher.

M. l'Inspecteur de Police Liévain est prié de veiller à l'exécution des mesures prescrites.

Séance terminée à 16 heures 1/2.

Le Secrétaire,

G.LECOMTE.



COMMISSION de SECURITE



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 21 Juin à 15 heures, sous la présidence de M. Devernay, adjoint au maire.

Présents : M.M. Devernay, adjoint au maire, Président
Arquembourg, Ingénieur
Leconte, Directeur des bâtiments communaux
Piacentini, chef des gardiens de la paix
Sauvage, Architecte
Viseur, Commandant de Sapeurs-pompiers

Excusé : M. P. Cochez, Directeur des travaux municipaux

Absents : M.M. Bonneville, conseiller de Préfecture
Brodol, conseiller municipal
Coolen, adjoint au maire
Cramette, contremaître
Delemer, conseiller municipal
Girardin, d° d°
Lévy, adjoint au maire
Régner, conseiller de Préfecture
Spriet, adjoint au maire
Van de Putte, Industriel

Visite de l'Orphéon-Cinéma, 151 rue Pierre Legrand.

- a) augmentation du nombre de places
- b) modification d'escalier.

Après examen des plans présentés en vue des modifications à apporter : augmentation du nombre des places, modification d'escaliers, dégagements, etc.., la Commission donne avis favorable, le règlement étant observé.

Visite terminée à 16 heures.

Le Secrétaire

LECONTE.

Vu :
DEVERNAY

Transmis à M. le Secrétaire Général
13/7/33
P. COCHEZ



COMMISSION de SECURITE

Séance du 16 Août 1933.

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mercredi 16 Août 1933 à 15 heures 1/2, sous la présidence de M.l'Adjoint Devernay.

Présents : M.M. Devernay, Adjoint au Maire,
Sauvage, architecte,
Viseux, commandant des Sapeurs Pompiers,
Orbié, inspecteur de police,
Cochez, directeur des Travaux Municipaux.

Excusés : M.M. Lévy, adjoint au Maire,
Spriet, d°
Leconte, inspecteur des Bâtiments.

Absents : M.M. Arquembourg, ingénieur,
Bonneville, conseiller de Préfecture,
Brodol, conseiller municipal,
Coolen, adjoint au Maire,
Cramette, contremaître,
Delemer, conseiller municipal,
Girardin, d°
Régnier, conseiller de Préfecture,
Van de Putte, industriel.

1°- Procès-verbal de la réunion du 21 Juin 1933.

Adopté sans observations.

2°- Casino rue de la Bourse - Construction d'une nouvelle cabine pour cinéma sonore.

M. Van Colbert, propriétaire du Casino demande l'autorisation de construire une nouvelle cabine conformément aux plans et coupes déposés.

Après examen du projet, la Commission donne un avis favorable à l'exécution des travaux sous réserve que des indications précises seront préalablement données en ce qui concerne

a) la nature des matériaux employés pour la construction de la cabine,

b) la constitution des planchers, des parois et des plafonds de la dite cabine.

Réunion commencée à 15 heures 30, terminée à 15 heures 50.

Le Secrétaire : P. COCHEZ.

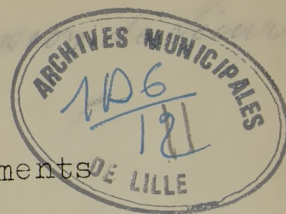
Vu et soumis à M.l'Adjoint Devernay.
Le 18 Août 1933. (signé) P. COCHEZ.

Vu : le 19 Août 1933. (signé) DEVERNAY.

Réunion du 23 décembre 1933

Commission de Sécurité

Réunion du 23 décembre 1933
Foire d'hiver - Visite des Etablissements



Présents : M.M. Coolen, adjoint au Maire
Arquembourg, Ingénieur
Cramette, contre maître
Leconte, Directeur des bâtiments
Sauvage, Architecte
Viseur, Commandant des Sapeurs Pompiers
Ryckebusch, chef du service des fêtes
un agent de police



Excusés: M.M. Devernay, adjoint au Maire
Cochez, Directeur des travaux
Absents: M.M. Bonneville, Conseiller de Préfecture
Brodol, Conseiller municipal
Delemer, Conseiller municipal
Girardin, Conseiller municipal
Lévy, adjoint au Maire
Spriet, d°
Régnier, Conseiller de Préfecture
Van de Putte, Industriel

Plusieurs établissements ont été visités, tels que: la ménagerie, la friterie Gossen, l'exhibition des otaries, le grand huit, etc.. il n'y a pas eu d'observations particulières.

Visite terminée à 16 heures.
Le Secrétaire,
LECONTE

Vu et soumis à
M. l'Adjoint Devernay
Le 26 décembre 1933
s) P. COCHEZ.

Vu
Th. Devernay.

M. le Secrétaire Général,
29 décembre 1933
P. COCHEZ .

COMMISSION de SECURITE



Réunion du 24 Mars 1934.
Foire de Pâques - Boulevard des Ecoles
Visite des Etablissements.



Présents : M.M. Devernay, Adjoint au Maire, Président,
Coolen, d°
Arquembourg, Ingénieur,
Leconte, Directeur du Service des Bâtiments,
Viseur, Commandant des Sapeurs-Pompiers,
Ryckebusch, Chef du Service des Fêtes assistait
à la réunion.

Excusés : M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Sauvage, architecte.

Absents : M.M. Bonneville, Conseiller de Préfecture,
Brodell, conseiller municipal,
Cramette, contremaître,
Delemer, conseiller municipal,
Girardin, d°
Lévy, Adjoint au Maire,
Piacentini, Chef des Agents de police,
Spriet, Adjoint au Maire,
Régnier, Conseiller de Préfecture,
Van de Putte, industriel.

Au cours de sa visite, la Commission fait les observations
suivantes :

Etablissement Bertaud - Manège de bateaux moteurs à essence.
Il est demandé au propriétaire d'installer des extincteurs
en nombre suffisant et de poser plusieurs écriteaux "Défense de
fumer".

Manège "tourbillon".- Le propriétaire est invité à ajouter
une marche à l'escalier d'accès, la hauteur de la première marche
étant trop forte.

Friterie Callens - Un extincteur d'incendie devra être ins-
tallé.

Manèges de M.M. Arthur Morel et Gossart - Les amenées de cou-
rant, installées avec des protections de fortune qui détériorent
le revêtement de la chaussée, devront être modifiées.

M. le Commandant Viseur signale l'intérêt qu'il y aurait à
placer, dans le champ de foire du boulevard des Ecoles et dans
celui de la place de la République, des poteaux indicateurs
"Caserne des sapeurs-pompiers, 14, rue Malus". M. Devernay demande
que l'Administration Municipale veuille bien donner une suite
favorable à ce projet.

La visite est terminée à 16 heures 45.

Le Secrétaire,

G. LECONTE.

Vu et soumis à M. l'Adjoint Devernay.

Le 26 Mars 1934.

signé : P. COCHEZ.

Vu :

Le 29 Mars 1934. signé DEVERNAY, adj.



COMMISSION de SECURITE

Réunion du 30 Mars 1934

Visite de la Foire Commerciale



- Présents :** M.M. Devernay, adjoint au maire - Président
Coolen, d°
Brodell, conseiller municipal
Cramette, contremaître
Leconte, Directeur du Service des Bâtiments
Piacentini, Chef des Gardiens de la Paix
Viseur, Commandant des sapeurs-pompiers
Charlot, Représentant M. Bouchery, Commissaire
Général de la Foire
Coonem, Conducteur des travaux de la Foire
- Excusés :** M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Sauvage, Architecte
- Absents :** M.M. Arquembourg, Ingénieur
Bonneville, Conseiller de Préfecture
Delemer, d° Municipal
Girardin, d° d°
Lévy, adjoint au maire
Spriet, d°
Renier, conseiller de Préfecture
Van de Putte, Industriel

La Commission, au cours de sa visite fait les observations suivantes :

Stand de la Mode - Construction tout en bois montée à gradin -
La Commission demande a) que les dessous de gradins soient
entièrement débarrassés des débris de bois qui les encombrant;
b) que la salle d'exhibitions soit garnie de 3 extincteurs.

Stand de la boulangerie Demon - Les bois de charpente de la toiture
sont à modifier de façon à être distants de 0,15 du tuyau de
fumée. De plus, ledit tuyau devra être entouré d'une manchette
d'amiante.

Cette observation s'applique à tous les tuyaux des foyers
de chauffage traversant les charpentes des toitures des bâti-
ments de la Foire.

Stand du Four Piéters - Même observation que ci-dessus.

Restaurant du Cheval Blanc.- Il est recommandé au propriétaire de
munir la salle de débit de 3 extincteurs.

Cinéma de la Foire.- La cabine de l'opérateur doit être pourvue
d'une aération directe avec l'extérieur.

Le Président de la Commission propose de faire une nouvelle visite pour s'assurer que les modifications présentes ont bien été faites.

Séance terminée à 17 heures 1/2.

Le Secrétaire :

G. LÉCONTE.

Vu et soumis à M. l'adjoint Devernay
3/4/1934.
P. COCHEZ.

Vu :
5/4/1934.
DEVERNAY, adjoint.



COMMISSION DE SECURITE

Séance du 10 Avril 1934

M.M. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à l'hôtel de Ville, le mercredi 10 Avril 1935 à 15 heures sous la présidence de M. l'adjoint Devernay.

Présents: M.M. Devernay, adjoint au maire, président.
Arquembourg, Cochez, Lallau, Leconte, Piaccentini, Sauvage, Viseur.

Excusés: M.M. Brodel, Van de Putte.

1°- Ouverture d'une friterie, 28 rue Mahieu par M. Gustave Six
Avis favorable.

2°- Ouverture d'une friterie, 4 place des 4 Chemins par M. Du-
pont-Seigneur. Avis Favorable.

3°- Ouverture d'une salle de danse, 166 avenue de Bretagne par
M. Lazaro Zorzozo. Après enquête la police donne avis défavo-
rable.

La Commission de Sécurité donne également un avis défavora-
ble; la salle de danse ne répondant pas aux conditions exigées
par le règlement.

4°- Examen de l'article 785 du Code des Arrêtés Municipaux rela-
tif au service médical à assurer dans les salles de spectacles
La révision de cet article a été demandée par M. O. Hermez,
Président de la Chambre Syndicale des Directeurs de Spectacles
de Lille et de sa banlieue.

Après échange de vues, le Président propose de convoquer
M. Hermez à une prochaine séance en vue de mettre au point
cette question.

5°- Ouverture d'une salle de danse, 48 rue Jules Guesde par
M. Jules Meire. Avis favorable sous réserve que la porte de
sortie sur la rue Corneille, ait une largeur de 1m60 au lieu de
1 m 10.

6°- Demande d'autorisation de faire danser dans la salle du
rez-de-chaussée de l'Omnium 15 rue du Sec Arembault par M. Mai-
resse, gérant. Nouvel examen.

Après enquête de la police et après examen par la Commission
de Sécurité, la demande avait reçu une suite favorable.

...

Toutefois comme suite à une lettre anonyme en date du 15 Février 1935, une délégation de la Commission de Sécurité composée de M.M. Arquembourg, Leconte, Piaccentini et Viseur s'est rendue dans l'établissement, et elle a procédé à un nouvel examen en présence du gérant.

Les observations suivantes ont été faites:

- a) les 3 passets-banquettes existants sur 2 côtés du pourtour de la galerie du premier étage sont à modifier, le nez de la première banquette doit se trouver à 0 mètre 45 de la main courante du garde-corps
 - b) la pose de chaises mobiles dans les dégagements au pourtour des galeries et à proximité des escaliers est rigoureusement interdite
 - c) une rampe doit être installée au pourtour du mur de l'escalier entourant l'ascenseur
 - d) 4 extincteurs d'incendie seront placés à chaque galerie d'étage et dans la salle du rez-de-chaussée
- 7°- Demande de construction d'un cinéma à l'angle des rues Matteotti et Hyppolite Laurent à Fives.

Avis favorable sous réserve que les escaliers d'accès à la galerie seront droits, à paliers, mais sans quartiers tournants

Le Secrétaire

LECONTE

Vu et soumis à M. l'adjoint Devernay
24.4.35
signé : P. COCHEZ

Vu
signé DEVERNAY

COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 25 Août 1934

Visite du Champ de Foire - Champ de Mars et Esplanade.

Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis, le 25 Août 1934, au Champ de Foire, sous la présidence de M. l'adjoint Devernay.

Etaient présents: M.M. Devernay, adjoint au Maire, Président.
Coolen, d°
Arquembourg, Ingénieur
Cramette, contremaître
Delemer, Conseiller Municipal
Lalau Retraité
Leconte Directeur du Service des Bâtiments
Piacentini, Chef des Gardiens de la Paix
Ryckebusch, chef du service des fêtes
Sauvage, architecte
Viseur, Commandant des Sapeurs-Pompiers

Excusés : M.M. Brodel, Conseiller Municipal
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux

Absents : M.M. Girardin, Conseiller Municipal
Lévy Adjoint au Maire
Régnier, Conseiller de Préfecture
Spriet, Adjoint au Maire
Van de Putte, Industriel
Bonneville, Conseiller de Préfecture.

La Commission a visité la plupart des établissements forains et a fait les observations suivantes:

- 1° Le plancher extérieur du Mur Australien-motos est à réparer en de nombreux endroits.
- 2° Un extincteur d'incendie doit être placé dans la Friterie Dechuyter
- 3° Un extincteur d'incendie et un seau à sable doivent être posés dans les établissements suivants:

Friterie du Pont Napoléon - Friterie Mariny - Croustillons Hollandais
Beignets hollandais - Friture Callens - Friture Pouillier.

- 4° Les installations d'éclairage électrique devront être modifiées de façon à les rendre inaccessibles au public, soit en remontant les appareils de commande, soit en protégeant les canalisations.

Réunion terminée à dix huit heures.

Le Secrétaire

G. LECOMTE.

Vu et soumis à M. l'adjoint Devernay
29/8/34. Signé: P. Cochez

Vu:
Th. Devernay 31/8/34





COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 29 Novembre 1934

Visite de la salle de boxe de la Foire Commerciale

Messieurs les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis, le 29 Novembre 1934, à la salle de boxe de la Foire Commerciale, sous la présidence de M. l'adjoint Devernay.

Etaient présents: M.M. Devernay, adjoint au maire, président
Arquembourg, ingénieur,
Leconte, directeur du Service des bâtiments,
Régnier, conseiller de Préfecture en retraite,
Sauvage, architecte,
Viseur, commandant des sapeurs-pompiers,
Liévain, sous-inspecteur de police,
Charlot, représentant de M. Bouchery, commissaire général de la Foire,

Excusés: M.M. Brodel, conseiller municipal,
Cochez, directeur des travaux.

Absents: M.M. Bonneville, conseiller de Préfecture,
Cramette, contremaitre
Delemer, conseiller municipal,
Girardin, conseiller municipal,
Lalau, retraité,
Lévy, adjoint au maire,
Spriet, adjoint au maire,
Van de Putte/industriel.

Les observations suivantes ont été faites:

- a) L'escalier de secours composé en largeur de 3 parties à limons sortants sera modifié en faisant disparaître les dits limons.
- b) Des extincteurs seront placés dans chaque compartiment réservé aux spectateurs
- c) Le haut de chaque sortie sera pourvu d'un écriteau très visible portant l'indication "SORTIE".
- d) M. Viseur demande que la ligne électrique téléphonique qui relie la Foire Commerciale à la Caserne Malus reste installée toute l'année, alors qu'actuellement cette ligne est supprimée pendant l'inter-saison.

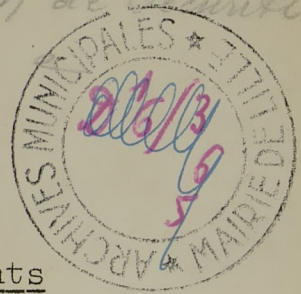
Visite terminée à 16 heures 1/4

Le Secrétaire,
signé: LECONTE.

Vu et soumis
à M. l'adjoint Devernay
4/12/34
signé: P. COCHEZ

Vu
5/12/34
signé: T DEVERNAY

Réunion du 22 décembre 1934



COMMISSION de SECURITE

Réunion du 22 Décembre 1934

Foire d'Hiver - Visite des Etablissements

Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 22 Décembre 1934 au Champ de Foire, Place de la République sous la présidence de M. Coolen, adjoint.

Etaient présents : M.M. Coolen, Arquembourg, Bonneville, Cramette, Leconte, Piaccentini, Régnier, Sauvage, Ryckebusch, Viseur.

Excusés : M.M. Devernay, Cochez.

Absents : M.M. Brodel, Delemer, Girardin, Lévy, Spriet, Van de Putte.

La Commission a visité la plupart des établissements. Elle a demandé à quelques forains de protéger plus efficacement des conducteurs électriques passant à ras du sol; elle a fait observer à M. Terne, propriétaire d'une friterie, qu'il était tenu d'avoir un extincteur d'incendie dans son Etablissement. Le Service de la Police s'assurera que ces prescriptions sont bien observées.

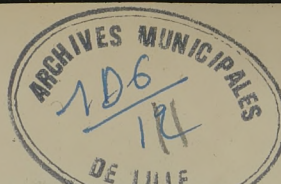
Le Secrétaire :

Soumis à M. l'adjoint Devernay
7.I.1935
P. COCHEZ

LECONTE.

M. le Secrétaire Général
8.I.1935
P. COCHEZ

Vu :
DEVERNAY, adjoint.



COMMISSION DE SÉCURITÉ

Séance du 16 Janvier 1935

MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mercredi 16 Janvier 1935 à 15 heures sous la présidence de M. l'Adjoint Devernay.

Présents: MM. Devernay, Arquembourg, Cochez, Cramette, Leconte, Piacentini, Sauvage, Viseur.

Absents : MM. Bonneville, Brodel, Coolen, Delemer, Girardin, Lévy, Regnier, Spriet, Van de Putte.

1° "Omnium Sports" 15 Rue du Sec Arembault à Lille. M. Pacôme, propriétaire. Demande d'ouverture d'une salle de danses. Avis favorable

2° Ouverture d'une friterie, 47 Rue Manuel à Lille, M. François Labeke, propriétaire. Avis favorable.

3° Ouverture d'une friterie, 51 Rue P. Legrand à Lille. M. Doige Robert, propriétaire. Avis favorable.

4° Salle de Cinéma de la Foire Commerciale de Lille. La Commission estime que l'appareil à projections cinématographiques doit être enfermé dans une cabine construite réglementairement - entourée en tôle dans le présent cas. Il doit être prévu également l'installation d'une ventilation et la pose d'extincteurs d'incendie. M. le Président propose de donner connaissance à M. Bouchery, Commissaire Général de la Foire des prescriptions ci-dessus et de lui demander de faire le nécessaire s'il a l'intention de continuer à donner des séances de cinéma. Dans le cas contraire l'appareil de projections devrait être enlevé.

M. Viseur rappelle une proposition déjà faite et insiste pour que la ligne téléphonique reliant la Foire Commerciale en temps d'ouverture à la Caserne Malus, soit maintenue pendant l'inter-saison.

5° Cinéma des Bois B ancs, 4 rue Canrobert. Chauffage de la Salle. Ce Cinéma fermé depuis 3 ans a fait sa réouverture le 12 Janvier 1935. La Salle d'une contenance de 6 à 700 places serait chauffée par des poêles nus. Comme le règlement impose dans ce cas le chauffage central, la Commission propose d'inviter le propriétaire à se mettre en règle.

6° Cinéma "Capitole". Il a été signalé que le compteur d'eau de cet établissement est d'un diamètre trop faible, il ne pourrait alimenter qu'une seule lance d'incendie. La Commission estime qu'une visite de l'établissement est à faire. MM. Leconte, Piacentini et Viseur sont délégués à cet effet.

7° Le service des eaux a constaté le mauvais état de fonctionnement des vannes de branchements d'incendie des Cinémas: "Familia", "Caméo" "Rexy". Une lettre a été adressée à ce sujet à chacun de ces Etablissements. La Commission propose d'informer tous les Directeurs de Cinémas qu'ils doivent faire fonctionner les vannes au moins une fois tous les 3 mois.

Séance terminée à 16 heures

Signé: LECONTE

Soumis à M. Cochez pour suites à donner

17/I/35

signé: LECONTE

M. le Secrétaire Général

19/I/35

signé: Cochez

Vu eu soumis à

M. l'Adjoint Devernay

18/I/35 signé: Cochez

Vu :

19/I/35

signé: DEVERNAY,

Conseil d'Administration
Réunion du 22 AVR 1935
M. PLANQUE



Commission de Sécurité

Séance du 6 Avril 1935

Visite de la Foire Commerciale



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 6 avril 1935 à la Foire Commerciale sous la présidence de M. l'Adjoint Devernay.

Etaient présents :

M.M. Devernay, Président, Coolen, Cramette, Leconte, Sauvage, Viseur.

M.M. Bonte et Charlot représentaient M. Bouchery Commissaire général de la Foire.

Excusés :

M.M. Arquembourg, Brodel, Cochez, Piaccentini, Van de Putte.

La Commission a visité les Halls de l'exposition et examiné particulièrement la cabine cinématographique de la Foire qui répond aux dispositions réglementaires du code des arrêtés municipaux; elle souhaite simplement et pour plus de sécurité pour l'opérateur, qu'une porte vitrée d'accès à l'extérieur soit créée en remplacement du châssis d'aération. Cette observation en a été faite sur place à M. Charlot chargé des travaux de la Foire.

Le nouveau restaurant créé au dessus de la salle des Fêtes est accessible par un large escalier à palier de 3 mètres de largeur. La salle contient 900 à 1000 personnes. La Commission estime qu'il faut au moins un autre escalier semblable. Les portes de sortie doivent être en nombre suffisant pour faire ensemble une largeur minimum de 8 mètres.

Dans la même salle il est fait observer que les tulles blancs garnissant plafond et châssis doivent être complètement isolés des tuyaux de poêles.

Séance terminée à 18 heures.

Le Secrétaire,

G. LECONTE.

à M. le Directeur des Travaux
le 15 Avril 1935

Le Chef du Service des Bâtiments
(signé) LECONTE

Vu et soumis à M. l'Adjoint Devernay
Le 16 Avril 1935
(signé) P. COCHEZ

VU
Th. DEVERNAY.

Conseil d'Administration
Réunion du 22 AVR. 1935
M. PLANQUE



Commission de Sécurité

Réunion du 13 Avril 1935

Foire de Pâques, boulevard des Ecoles - Visite des Etablissements

Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 13 Avril 1935 au Champ de Foire, boulevard des Ecoles, sous la présidence de M. Devernay, Adjoint au Maire .

Etaient présents : M.M. Arquembourg, Coolen, Gramette,
Delescluse, Devernay, Duriez,
Lallau, Régnier, Ryckebusch, Viseur.

Excusés : M.M. Cochez, Leconte .

La Commission a visité la plupart des établissements. Elle a demandé à quelques forains de protéger plus efficacement des conducteurs électriques passant à ras du sol.

Friture - Callens-Laurent. - Montage non terminé .

Le Service s'assurera lundi que le plancher est réparé et qu'il existe un extincteur .

Friture Parisienne. - Gélu - L'établissement étant fermé et le propriétaire absent, le Service demandera s'il y a lieu, l'installation d'un extincteur .

Vu et soumis à
M.l'Adjoint Devernay,
16/4/35
P. COCHEZ .

VU :
DEVERNAY,
Adjt .

VU:
LECONTE .